

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 23 (1938)
Heft: 6-7

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 27.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)

Paraissant chaque mois. — Abonnements obligatoires pour les Caisses (10 ex. par centaines de sociétaires) Fr. 1.50; abonnements collectifs en sus Fr. 1.30. Abonnements privés Fr. 2.50.

Impression et Expédition :
IMPR. A. BOVARD-GIDDEY, LAUSANNE

Rédaction et Administration (adresses, etc.) :
BUREAU DE L'UNION, SAINT-GALL

Le Congrès Raiffeisen suisse

15 et 16 mai 1938 à Neuchâtel

Démonstration imposante des forces et des volontés raiffeisenistes dans une atmosphère de cohésion, d'enthousiasme et de fervent patriotisme. L'assistance rend un pieux hommage à la mémoire de F. G. Raiffeisen et proclame sa volonté de rester toujours fidèle à l'idéal du grand philanthrope.

Le congrès de Neuchâtel a été couronné de succès et il s'inscrira en lettres d'or dans les annales du raiffeisenisme suisse.

La Suisse romande a exercé son charme et son attrait sur les participants et a donné une excellente note tonique à cette réunion de 800 confédérés venus de 20 cantons différents pour échanger leurs idées et raffermir les liens d'amitié qui les unissent sous le drapeau raiffeiseniste. Aussi, plus que tout autre jusqu'ici, ce congrès s'est-il déroulé dans une ambiance de bonne humeur, de cordialité et d'enthousiasme.

La charmante petite ville de Neuchâtel a reçu les raiffeisenistes suisses avec beaucoup d'empressement et de bonne volonté. Les autorités, les sociétés locales (Musique militaire, Chœur d'hommes Frohsinn, Costume neuchâtelois), les hôtels, restaurants et la population entière nous ont réservé un accueil chaleureux dont nous leur sommes vivement reconnaissants. M. le Conseiller d'Etat Guinchard est venu saluer les délégués au nom du gouvernement et du peuple neuchâtelois et il a exprimé en termes élevés son estime pour notre mouvement, facteur d'essor économique et social et d'union entre confédérés. M. Perrin, président de la ville, a honoré aussi notre réunion de sa présence et a souhaité la bienvenue aux congressistes. M. Schweizer, architecte cantonal s'est aimablement mis à la disposition des délégués pour une visite de la ville et M. Perrenoud le serviable di-

recteur du Bureau officiel de renseignements n'a rien négligé pour faciliter la tâche considérable qui incombait aux organisateurs. La presse nous a été favorable. A tous, nous exprimons nos sincères remerciements. Nous savons gré aussi à la jeune Fédération des Caisses neuchâteloises de son empressement et des mots heureux que son distingué président M. Pierre Urfer a adressés aux délégués en français et en allemand. Puisse notre congrès sur le sol neuchâtelois contribuer à une diffusion toujours plus étendue des Caisses Raiffeisen dans le canton.

La manifestation de Neuchâtel a été une nouvelle revue imposante des forces réalisatrices de notre mouvement coopératif. Il résulte des rapports qui ont été présentés que la situation du mouvement est saine et robuste. D'importants nouveaux progrès ont été réalisés encore l'an dernier. Les organisations raiffeisenistes suisses constituent le seul groupe d'établissements de crédit du pays qui jamais encore n'a enregistré de défaillance dans ses rangs. Les Caisses locales sont gérées avec prudence et dévouement par des hommes hautement conscients de l'importance de leur mission et de leur responsabilité d'administrateurs de l'épargne et du crédit populaire. Les Caisses affiliées ont également derrière elles, pour les soutenir, une Caisse centrale forte qui est l'épine dorsale de tout le mouvement. Les diverses autres institutions de l'Union (Office de revision, etc.) sont aussi un refuge et un appui précieux pour les administrateurs.

Le congrès de 1938 a été aussi une véritable fête du travail et de l'activité raiffeiseniste. Quel magnifique spectacle a donné cette assemblée compacte de citoyens poursuivant un même idéal et animés d'un même esprit, tous visiblement heureux et fiers de pouvoir se dévouer pour une belle œuvre qui poursuit irrésistiblement sa route et qui voit dans le pays entier les bonnes volontés converger pour la soutenir et la faire prospérer!

Fête de travail; manifestation de confiance aussi. Nos assemblées sont en effet l'image vivante et réconfortante de la classe agricole qui travaille, qui lutte, qui espère et qui a pris pour devise: Aide-toi, le Ciel t'aidera. Dans le désarroi moral et économique actuel, il est réjouissant de voir la population rurale, sous l'égide du raiffeisenisme, chercher surtout en elle-même les moyens d'améliorer sa situation économique et sociale par la pratique des vertus traditionnelles de chez nous: le travail, l'esprit d'épargne et d'entraide entre citoyens.

Mais le congrès de cette année a été surtout une manifestation de reconnaissance. Reconnaissance pieuse à Raiffeisen, le génial promoteur de ces admirables institutions qui sont répandues aujourd'hui dans le monde entier. La communauté raiffeiseniste a adressé à la mémoire du grand philanthrope, à l'occasion du cinquantenaire de sa mort, un touchant hommage d'amour et de vénération. Après avoir écouté dans un religieux silence des orateurs exalter

les mérites du grand bienfaiteur des classes agricoles, l'assistance s'est levée et en chantant de tout son cœur notre cantique suisse a apporté à la mémoire du « Père Raiffeisen » l'hommage de la reconnaissance non seulement de la communauté raiffeiseniste mais de la patrie suisse tout entière. Debouts, les yeux fixés sur le buste de Raiffeisen au milieu des lauriers et des fleurs, les délégués ont aussi en cette minute solennelle renouvelé dans leurs cœurs le serment de fidélité et d'attachement à l'idéal et aux principes que nous a donnés le grand philanthrope.

Enfin, les journées de Neuchâtel ont été une manifestation splendide d'unité, de concorde et de patriotisme d'une portée qui dépasse le cadre de notre organisation. Notre réunion fut une manifestation patriotique, une landsgemeinde nationale. Le mouvement raiffeiseniste montre ce qu'il est possible de réaliser dans l'union et la concorde entre citoyens, union qu'aucun dissolvant n'entame malgré la diversité des races, des langues, des confessions et des conceptions politiques. Le raiffeisenisme suisse est d'essence patriotique. La grande famille raiffeiseniste se confond avec la grande famille du pays. Le raiffeisenisme unit, rapproche les citoyens de bonne volonté sous son idéal de justice, de compréhension mutuelle et d'entraide. C'est pourquoi en plus de son action directe économique et sociale, le raiffeisenisme constitue encore par son essence patriotique, un facteur important de conservation de la Suisse libre et démocratique qui nous est chère.

Voilà ce qu'a été ce beau congrès en terre neuchâteloise dont nous donnons ci-après le compte rendu.

* * *

LA SOIRÉE DE RÉCEPTION

Cette traditionnelle soirée récréative qui réunit les délégués arrivés déjà le premier jour du congrès débute cette année par un souper en commun. A 8 heures, plus de 600 délégués sont réunis dans la grande salle de la Rotonde drapée aux couleurs suisses et neuchâteloises. La salle offre l'aspect d'une véritable Suisse en miniature. Il y a des représentants de tous les cantons et des petits drapeaux piqués sur les tables permettent de repérer facilement les différentes délégations. On entend ici les dialectes sonores des Confédérés d'Outre Sarine, là le romanche qui vient d'être reconnu comme 4^{me} langue nationale et on peut reconnaître aussi facilement à leur ac-

cent du terroir les diverses délégations de la Suisse romande. Rapidement se crée dans la salle cette ambiance de cordialité, cette chaleur enthousiaste et communicative que l'on retrouve dans toutes nos manifestations raiffeisenistes. La joie, la bonne humeur et l'entrain se lisent sur tous les visages.

Neuchâtel a préparé en l'honneur des Raiffeisenistes un programme de choix. Au cours de la soirée la « Musique militaire » fera entendre des marches martiales, des valse entrainantes et des airs du folklore que l'assistance fredonnera. Le « Männerchor » servira les meilleurs morceaux de son répertoire. Le Chœur du « Costume neuchâtelois » plaira par la finesse de ses productions et le charme de ses costumes.

M. Heuberger, secrétaire général de l'Union, salue l'assistance et les invite et souhaite à tous une cordiale bienvenue.

Nous sommes venus cette année sur les bords du riant lac de Neuchâtel tout d'abord pour témoigner aux raiffeisenistes de langue française la sympathie des organes dirigeants et de toute la communauté raiffeiseniste suisse. Le raiffeisenisme correspond particulièrement aux aspirations des suisses romands. Aussi nos mutualités de crédit sont-elles tout particulièrement répandues en Suisse romande. Et le mouvement a le privilège d'avoir à sa tête, dans les différents cantons, des hommes vigilants et de véritables pionniers raiffeisenistes tels : dans le canton de Vaud, M. Golay — que nous félicitons tout spécialement à l'occasion de ses 30 ans d'activité raiffeiseniste — M. Puippe en Valais, à Fribourg M. l'abbé Raemy — auquel nous adressons l'hommage particulier de notre vive sympathie et nos meilleurs vœux de guérison — MM. l'abbé Bianchi et Dusseiller député à Genève, MM. l'abbé Montavon et Membrez dans le Jura bernois, M. Urfer à Neuchâtel.

Les Raiffeisenistes suisses sont venus également à Neuchâtel pour témoigner leur sympathie aux nouveaux amis qu'ils comptent dans ce canton, pour les féliciter et les encourager dans l'œuvre qu'ils ont courageusement entreprise.

Un grand neuchâtelois, M. Numa Droz, président de la Confédération, partisan toujours ardent de l'initiative individuelle et de l'action libre préconisait déjà en 1883 la fondation des Caisses Raiffeisen comme moyen de remédier à la crise agricole. Hélas, nul n'est prophète en son pays. Ce n'est que 50 ans plus tard que cette idée devait se réaliser à Neuchâtel. Une première Caisse fut constituée en 1930 par les agriculteurs de la Chaux-de-Fonds, mais c'est dès 1935 seulement que, sur l'initiative de M. Urfer, l'idée de Raiffeisen commença à se répandre dans le canton et qu'en 2 ans une bonne douzaine de Caisses se fondèrent.

L'horizon politique est assombri de lourds nuages. Notre génération sent tout particulièrement le besoin de s'unir, de sermer les rangs. Le raiffeisenisme est d'essence patriotique. Nous ne connaissons pas de

problème de minorité ; malgré les différences de langues, de religions et de partis politiques, nous sommes et resterons toujours unis en un seul peuple de frères.

Des croix de tous genres sont placées aujourd'hui sur les drapeaux. De ces croix nous n'en admettons que deux : celles sous l'égide desquelles s'est constituée la Confédération helvétique et s'est formé aussi notre mouvement raiffeiseniste. C'est en premier lieu la croix du Christ qu'aucune puissance au monde ne vaincra jamais. C'est sous le signe de cette croix que Raiffeisen a placé son œuvre et c'est sous ce signe que celle-ci a prospéré en surmontant toutes les difficultés. C'est en second lieu la croix fédérale, la croix blanche sur fond rouge, symbole de notre liberté et de notre indépendance, symbole de notre Suisse fédéraliste et démocratique.

C'est sous le signe de ces deux croix, emblèmes de l'amour du prochain, de l'aide mutuelle et de la solidarité que nous plaçons notre Congrès.

La Fédération neuchâteloise, vieille de 15 jours seulement mais qui s'avère déjà extrêmement vitale a tenu à souhaiter tout particulièrement la bienvenue aux Raiffeisenistes et à remercier les autorités de l'Union d'avoir choisi Neuchâtel pour tenir les 35^{mes} assises de l'Union. Son président, **M. Urfer**, — actuellement au service militaire et qui se présente en uniforme de capitaine, — le fait en termes particulièrement chaleureux :

Au nom de la jeune Fédération neuchâteloise des Caisses Raiffeisen, je viens vous exprimer toute la joie que nous ressentons à vous accueillir aujourd'hui chez nous.

Ce fut, pour chacun, une très agréable surprise d'apprendre que l'Union avait choisi notre ville comme siège de son 35^{me} congrès. Ce choix prouve, une fois de plus, le bel esprit d'entraide fraternelle qui règne au sein du mouvement suisse. Vous êtes venus auprès du membre le plus faible de notre grande famille pour l'encourager dans ses débuts et affermir ses premiers pas.

Raiffeisenistes neuchâtelois, nous devons déjà beaucoup à l'Union et nous savons que nous pouvons encore beaucoup attendre d'elle. A vous tous donc, qui avez fait des Caisses neuchâteloises ce qu'elles sont, aujourd'hui, j'adresse le plus sincère merci. Vous nous avez appris la vraie solidarité et l'entraide mutuelle ; vous nous avez montré de quelle façon ces vertus chrétiennes peuvent et doivent être mises en pratique, dans la vie courante, parmi nos campagnes suisses.

La crise agricole, en engendrant tant de difficultés, nous laissait découragés devant l'avenir ; la situation de nos agriculteurs est précaire depuis de longues années, et les conditions atmosphériques défavorables de 1938, ont déjà anéanti, pour beaucoup, l'espérance en des récoltes abondantes. Nous savons bien que le lot du paysan est d'accepter avec sérénité les joies et les déceptions que les saisons lui apportent, de rester confiant devant les caprices de la nature et de croire que les jours meilleurs reviendront. Cependant un grand réconfort

s'est offert à nous, qui cherchions, en vain, le chemin de la stabilité et de la sécurité : nous avons trouvé une des rares institutions encore solide sur les bases, la Caisse Raiffeisen. Avec l'aide de Dieu d'abord, avec celle de l'Union et de vous tous ensuite, nous ne pourrions que triompher des obstacles. A notre horizon, le flambeau de Raiffeisen s'est allumé. La cause que nous servons est magnifique, à condition de ne nous écarter jamais des nobles idées qui inspirèrent la création du mouvement. Notre jeune Fédération s'efforcera de mériter et la confiance de ses aînées et celle du public neuchâtelois, en restant fermement attachée à l'esprit et aux principes de Raiffeisen.

Raiffeisenistes suisses, venus de toutes les parties de notre beau pays, que ce 35^{me} congrès resserre les liens qui nous unissent ! Les graves événements qui viennent de se dérouler près de nous sont un rappel émouvant à la coopération et à la solidarité, pour tous les hommes de bonne volonté du pays. — C'est dans de tels sentiments que nous vous souhaitons à tous la plus cordiale bienvenue à Neuchâtel.

M. Perrin, président du Conseil communal, a apporté le salut des autorités et de la population de la Ville de Neuchâtel :

A Neuchâtel nous éprouvons toujours un immense plaisir à recevoir des Confédérés. Jamais encore je n'ai assisté à une assemblée aussi imposante et aussi belle que celle de ce soir. La landsgemeinde patriotique qui s'est réunie cet après-midi à Colombier était essentiellement romande. Votre landsgemeinde de ce soir est plus significative encore puisqu'elle réunit des Confédérés de la Suisse entière. La ville de Neuchâtel accueille avec une satisfaction toute particulière une association comme la vôtre qui est essentiellement agricole. La ville n'est rien sans la campagne. Les paysans sont les éternels sauveurs de la patrie. On est porté en ville à reprocher parfois à l'agriculture d'être trop exigeante vis-à-vis de la Confédération. Ce reproche ne saurait s'adresser aux raiffeisenistes. Les Caisses Raiffeisen n'ont-elles pas en effet la noble ambition d'aider aux paysans à se secourir eux-mêmes tout en aidant les autres sans avoir recours aux subsides et à l'appui du dehors ? Le canton de Neuchâtel est resté jusqu'ici malheureusement un peu à l'écart de votre mouvement. Mais si il arrive le dernier il saura certainement se rattraper.

La landsgemeinde suisse de ce soir prouve éclatamment qu'il n'y a pas de fossé entre la Suisse romande et la Suisse allemande. Cette réunion placée sous le signe de l'Union et de la compréhension réciproque entre Confédérés est un véritable réconfort.

M. Perrin termine en portant son toast à l'action sociale et économique des raiffeisenistes dans le canton de Neuchâtel et aux idées d'entraide, d'indépendance qu'elles incarnent.

A pris encore la parole au cours de la soirée **M. l'avocat de Steiger** (Berne), adjoint de l'Office fédéral du registre du commerce, un petit fils du conseiller d'Etat bernois de Steiger qui

constitua en Suisse, en 1886, deux premières Caisses Raiffeisen.

M. de Steiger remercie de l'invitation qui lui a été adressée et exprime la joie immense qu'il éprouve de participer au Congrès. Je suis très touché, dit-il, de constater combien la mémoire de mon grand-père est encore vivante parmi vous. Les principes pour lesquels mon aïeul a lutté sont aujourd'hui plus actuels et plus nécessaires que jamais. Le but de beaucoup de gens était avant la guerre de s'enrichir aussi vite que possible. Or, toute entreprise poursuivant ce seul but est vouée tôt ou tard à la ruine. Combien de banques ont payé chèrement cette activité basée sur la seule recherche du profit. Les Caisses Raiffeisen ont choisi par contre la bonne part. Elles excluent le profit, elles ne veulent qu'aider la population agricole, améliorer les conditions d'existence matérielle et morale du paysan. Vous avez débuté modestement, vous êtes restés solides et avez surmonté la période de crise sans aucune défaillance. Vous êtes forts parce que vous placez votre activité sur les principes chrétiens.

Et **M. de Steiger** termine en portant son toast à la prospérité des organisations raiffeisenistes.

Faisant usage de la nouvelle quadrilingue nationale, **M. Defungs**, de la Caisse de Truns, dans les Grisons, fait entendre ensuite la voix de la Suisse romanche où existent également cinq Caisses prospères.

Tous ces discours, intercalés entre les productions des différentes sociétés sont tous généreusement applaudis, et la soirée se termine par l'hommage habituel à la patrie, l'hymne national, chanté debout par l'assistance.

Comme les hôtels de Neuchâtel ne suffisent pas à loger tous les délégués, 15 auto-cars transportent un certain nombre d'entr'eux dans la banlieue et près de 300 jusqu'à Bienne. Les délégués romands, dans 3 confortables auto-cars montent dans la nuit à Chaumont où un cantonnement leur a été attribué.

* * *

La 35^{me} Assemblée générale de l'Union suisse des Caisses de Crédit Mutuel

Notre premier soin, le matin, est de nous orienter. Sans nous en apercevoir, nous sommes montés la veille de 400 jusqu'à 1100 m. d'altitude. Nous nous trouvons, ici à Chaumont, en plein dans le Jura. De la tour d'observation où nous nous rendons, nous avons une vue magnifique et étendue sur le lac et sur le plateau suisse. Malheureusement, la brume nous cache les Alpes. Puis c'est de nouveau la descente dans les forêts, sur Neuchâtel. Devant la salle des conférences l'animation est extraordinaire.

Les trains du matin ont amené les derniers délégués des Caisses du voisinage. Les auto-cars sont rentrés aussi avec les participants qui ont couché à Bienne et qui sont enchantés de leur excursion matinale...

A 9 h. 30, après le contrôle rapide des procurations et la remise des bulletins de vote, les délégués prennent place dans la salle. Sur un podium drapé d'un immense drapeau fédéral et agréablement décoré de plantes vertes et de fleurs, le président de l'Union a pris place assisté des divers rapporteurs. Devant la tribune a été placé un buste de Raiffeisen à la mémoire duquel l'assistance adressera plus tard un hommage de pieuse reconnaissance. Au premier banc se trouvent les membres des Conseils de l'Union, les invités et les représentants de la presse.

La liste de présence indique que 289 Caisses sont représentées par 756 délégués. La sonnette présidentielle retentit et immédiatement un silence solennel se fait dans la salle.

M. Joseph Liner, président central, monte à la tribune et annonce que puisque l'Union tient cette année ses assises en Suisse romande le discours inaugural sera présenté tout d'abord en français par **M. Auguste Golay**, membre du Comité directeur.

Discours d'ouverture

Très honorés Messieurs les invités,
Messieurs les délégués,
Chers raiffeisenistes.

J'ai le très grand honneur de vous saluer et de vous souhaiter la bienvenue à cette 35^{me} assemblée générale de l'Union suisse des Caisses de Crédit mutuel du système Raiffeisen.

Depuis quelque temps, il passe à travers les diverses régions de notre chère patrie un souffle puissant qui réveille et ranime le sentiment national. A la suite des mémorables séances du Conseil national et du Conseil des Etats où les représentants du peuple et des cantons unanimes ont approuvé, le 21 mars dernier, la déclaration du Conseil fédéral et son appel à l'union confédérale, des manifestations patriotiques se sont produites spontanément dans le nord et le sud, l'est et l'ouest de notre pays, pour aboutir à l'imposante assemblée populaire qui s'est réunie hier à Colombier et cela fait battre le cœur de tout vrai Confédéré.

Dans le fait que les représentants des Caisses Raiffeisen de toute la Suisse se trouvent rassemblés pour leurs délibérations ordinaires annuelles presque en même temps que cette « Landsgemeinde » d'hier sur le territoire neuchâtelois, nous voyons une heureuse coïncidence qui nous permet de nous unir à cette manifestation dans un même esprit et une même volonté de maintenir la liberté, l'autonomie et l'union de la patrie suisse. Nous nous réjouissons aussi de ce que, depuis des dizaines d'années, le mo-

deste travail accompli dans nos organisations raiffeisenistes a contribué, par les services qu'il a rendus, à poursuivre ce noble idéal d'union confédérale. Par dessus les différences professionnelles, politiques ou confessionnelles, les hommes bien disposés du village se tendent une main fraternelle dans nos Caisses locales pour soutenir économiquement et moralement les classes moyennes campagnardes qui sont un des piliers de l'Etat. Dans nos fédérations cantonales, les liens qui nous unissent sont déjà resserrés et fortifiés sur le terrain cantonal et, malgré la diversité de nos quatre langues nationales, ils répandent dans l'ensemble de notre organisation suisse l'esprit de compréhension et d'entente confédérale en cherchant à réaliser l'égalité de droit pour tous. Nous avons enregistré avec joie, en février dernier, le résultat de la votation fédérale accordant au romanche la qualité de quatrième langue nationale. C'est avec une grande satisfaction que nous considérons l'harmonieux travail en commun des Confédérés de langue allemande, française, italienne et romanche qui collaborent à l'œuvre raiffeiseniste suisse. Nous nous estimons heureux de pouvoir montrer dans notre organisation que, malgré la diversité et les difficultés linguistiques et tout en respectant pleinement les particularités, il est possible d'édifier en commun une œuvre utile et réussie dans l'intérêt de la communauté et de développer une noble émulation au service du bien du pays.

L'amour pour la patrie doit être fondé sur la compréhension sociale et le bien-être économique. Par l'éducation de l'entraide personnelle, de l'application au travail et de l'économie, par l'octroi de crédits avantageux, nous contribuons à ce que ces conditions soient remplies et à ce que la patrie suisse soit rendue aussi hospitalière au petit et au faible. Le service raiffeiseniste est un service patriotique de la meilleure qualité et les délibérations de ce jour montreront que nous ne sommes pas, nous autres raiffeisenistes, des discoureurs aux phrases creuses, mais que nous accomplissons des actes. Le principal objet à l'ordre du jour de notre assemblée consiste dans les rapports sur les comptes de l'exercice de 1937, c'est-à-dire concernant une année que l'histoire de notre Union peut enregistrer comme l'une des plus riches en progrès et dans laquelle notre activité a gagné la haute estime de cercles étendus dans le public. Il convient aussi de marquer en 1938 l'année jubilaire de la mort de notre grand maître, Frédéric-Guillaume Raiffeisen, par un acte de reconnaissance pour exprimer la gratitude que nous lui devons.

Malheureusement, à la joie et à la satisfaction que nous procurent les progrès réjouissants de notre mouvement, se mêle cette année le douloureux sentiment provoqué par les catastrophes naturelles de ces dernières semaines. Aux immenses dégâts causés par le gel dans de vastes étendues du sud, de l'ouest et du nord de la Suisse, (désastre qui inflige un manque à gagner total de plus d'une année à toute une classe laborieuse de nos concitoyens), viennent s'ajouter les craintes et les pertes que va faire subir à notre agriculture la sécheresse qui se prolonge. Nous compatissons tous avec ceux qui sont si durement éprouvés, dont une partie sont aussi des membres de

nos associations, et nous les assurons de notre profonde et vive sympathie. Sans déroger aux principes fondamentaux de notre administration, les organes dirigeants de nos Caisses auront le devoir d'accorder individuellement aux nécessiteux ainsi éprouvés des facilités, des allègements et de leur tendre une main fraternelle et secourable, pour leur rendre confiance et relever leur courage.

Très honorés Messieurs les délégués, C'est la première fois que nous siégeons en terre neuchâteloise. Tandis que les autres parties de la Suisse romande connaissent déjà depuis longtemps les idées de Raiffeisen, celles-ci se sont répandues seulement ces dernières années dans le canton de Neuchâtel et cela, grâce au travail de pionnier du dévoué vétérinaire du Val-de-Ruz, *M. Pierre Urfer*. Avec la collaboration du Bureau de l'Union suisse, 12 Caisses ont été fondées jusqu'ici et tout dernièrement elles ont pu constituer un nouveau groupement cantonal: la Fédération neuchâteloise des Caisses Raiffeisen. Notre premier salut s'adresse donc aux jeunes raiffeisenistes de Neuchâtel et à leur vaillant chef. Nous les félicitons des succès qu'a déjà obtenus leur travail inspiré par l'amour du prochain et par l'esprit de solidarité et nous les assurons sur le terrain solide des principes invariables de Raiffeisen de la pleine sympathie de l'Union suisse et de ses organes.

Nous saluons ensuite tous nos autres délégués de la Suisse romande. En venant siéger sur ce territoire linguistique, nous ne faisons que remplir un devoir agréable et nous sommes heureux de pouvoir déclarer ici que l'esprit de Raiffeisen, l'amour pour son idéal et la fidélité à l'Union suisse sont pour le moins aussi vivants dans cette partie du pays que dans la Suisse alémanique et qu'ils ont contribué, tout spécialement ces dernières années, à réaliser des progrès très réjouissants.

Il m'est particulièrement agréable de pouvoir saluer personnellement sur notre terre romande nos Confédérés de toutes les régions de la Suisse alémanique, accourus même des vallées éloignées et des montagnes des Grisons et du Valais, pour témoigner de leur attachement à notre œuvre nationale, d'année en année plus importante, et pour montrer qu'avec les colonnes de nombres de plus en plus grandes de ses comptes, il y a aussi des hommes d'action pratiques également nombreux.

A vous tous, Messieurs et chers Confédérés, nous souhaitons la plus cordiale bienvenue!

Nous avons encore le grand plaisir de saluer particulièrement la présence de nos hôtes distingués:

Nous saluons en premier lieu le représentant du gouvernement neuchâtelois, Monsieur le Conseiller d'Etat *Guinchard*, Chef du Département de l'Agriculture.

Nous saluons ensuite *M. Perrin*, président du Conseil communal de la Ville de Neuchâtel qui a fait un si chaleureux accueil aux raiffeisenistes.

Notre salut va aussi à *M. Taillefert*, directeur de l'Ecole cantonale d'agriculture, à Cernier, et les remerçons de ce que, dans les cours et en dehors de l'établissement, il se fait un plaisir de recommander les Caisses Raiffeisen.

Nous saluons également *M. Wey*, ingénieur, chef du génie rural cantonal, un pionnier de la cause raiffeiseniste en terre neuchâteloise.

Il nous est donné aussi de pouvoir saluer ici *M. le prof. Schwallier*, de Fribourg, ancien président du Conseil de surveillance de l'Union, que nous voyons toujours avec plaisir revenir parmi nous.

Nous souhaitons à tous une très cordiale bienvenue au milieu de nous.

Nous excusons l'absence de *M. Pierre Urfer*, président de la Fédération neuchâteloise, retenu par ses devoirs militaires, et lui adressons ici nos remerciements pour sa belle activité raiffeiseniste.

Un certain nombre de fidèles amis et partisans de notre mouvement nous ont écrit, ou télégraphié, nous exprimant leur sympathie pour nos efforts, ce sont *M. le Professeur Laur*, Secrétaire des paysans suisses, *M. le Prof. Howald*, vice-directeur de l'Union suisse des paysans, *M. le Pasteur H. Rochat*, le fondateur de la première Caisse Raiffeisen en Suisse romande.

Nous nous joignons aux vœux de ces Messieurs qui sont en pensée avec nous en ce jour et souhaitons que le premier congrès raiffeiseniste suisse à Neuchâtel marque dans l'histoire de notre organisation florissante et porte d'heureux fruits.

Ainsi, la 35^{me} assemblée générale ordinaire de l'Union des Caisses de Crédit Mutuel est ouverte.

* * *

M. Liner, président, présente ensuite son allocution en langue allemande. Il fait ensuite l'éloge funèbre de *M. F. Boschung*, ancien membre du Comité de direction de l'Union, décédé le 30 avril dernier. L'assemblée se lève pour honorer la mémoire du disparu qui fut un bon raiffeiseniste.

Puis, sur l'invitation du président et aux applaudissements de l'assemblée, **M. A. Guinchard**, conseiller d'Etat, Chef du Département de l'Agriculture monte ensuite à la tribune et prononce la belle allocution suivante:

ALLOCUTION DE M. A. GUINCHARD CONSEILLER D'ETAT

Représentant du Gouvernement
cantonal neuchâtelois

Monsieur le Président,
Messieurs les délégués,
Chers Confédérés,

Pour la première fois, le canton de Neuchâtel a l'honneur de recevoir les délégués de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel, système Raiffeisen, aussi ressentons-nous vivement la faveur qui nous est faite; d'autant plus que nous ne comptons dans notre canton qu'une douzaine de Caisses, pour la plupart nouvellement fondées — petit nombre en présence des 649 existant en Suisse. C'est donc en appréciant votre décision à sa juste valeur que je vous souhaite une cordiale bienvenue au nom du gouvernement neuchâtelois et du pays tout entier.

Chaque fois que des associations régio-

na'les ou centrales choisissent le pays de Neuchâtel pour y tenir leurs assises annuelles, nous en éprouvons de la joie et de la fierté. De la joie, parce que nous sommes heureux de prendre contact avec nos Confédérés des autres cantons, avec des Confédérés parlant une autre langue nationale que la nôtre, d'échanger nos idées avec eux, de leur expliquer le pourquoi de certaines de nos tendances et de nos opinions. De la fierté, parce que nous voyons dans le rendez-vous à Neuchâtel des représentants de toute la Suisse, le signe certain que l'on nous considère, dans le reste du pays, comme de bons, de véritables Suisses.

On dit souvent de Neuchâtel, qu'il est le Benjamin des cantons suisses. Il est vrai qu'il a été reçu dans la Confédération suisse le 12 septembre 1814, en même temps que le Valais et Genève. Mais par ses relations, ses alliances, ses aspirations, Neuchâtel se considère comme Suisse depuis des centaines d'années.

Avant même que le premier pacte fédéral ne fut signé le 1er août 1291, soit une année avant, le comte Rollin de Neuchâtel concluait une alliance avec Fribourg, puis avec Berne, Soleure et Lucerne, et, dès le XIV^{me} siècle, les Neuchâtelois sont définitivement tournés du côté de la Suisse, dont ils attendent la protection et le salut. En 1406, un traité de combourgeoise est institué entre Berne et Neuchâtel, par lequel les Bernois « promettent de protéger les Neuchâtelois envers et contre tout, de toute leur puissance, pour leur éviter tout dommage et avancer leur honneur »; ainsi dit le traité. Et ces promesses furent tenues !

En revanche, les Neuchâtelois prirent part en qualité d'alliés à la plupart des guerres que les Suisses eurent à soutenir. C'est ainsi que cinquante Neuchâtelois faisaient partie de la petite armée suisse qui combattit les Armagnacs à St-Jacques sur la Birse, en 1444. Les Neuchâtelois participèrent également aux batailles de Grandson et de Morat dont ils rapportèrent de glorieux trophées. Ils se considéraient vraiment comme Suisses. Et la réciprocité était vraie. En 1549, alors que le duc de Guise, gouverneur de la Bourgogne, prétendait faire payer aux Neuchâtelois certains droits de péage, dont les Suisses étaient exempts, de par leurs traités avec la couronne de France, les Neuchâtelois protestèrent, prétendant être Suisses et voulurent être traités comme Suisses. Que firent, non pas seulement nos quatre alliés et combourgeois, mais les autres cantons ?

A la diète de Baden, le 10 juillet 1549, les conseillers et députés de Zurich, Berne, Lucerne, Uri, Schwytz, Unterwald, Zoug, Glaris, Bâle, Fribourg, Soleure et Schaffhouse vinrent déclarer solennellement que les Neuchâtelois, alliés et combourgeois de quatre cantons, avaient toujours marché en guerre avec les Confédérés, qu'ils avaient, disaient-ils, « partagé le bien et le mal avec eux tous, étant bien déterminés d'agir de même dans l'avenir ». Conclusion : les Neuchâtelois furent exemptés, comme les Suisses, des droits de péage en France.

Mais, mon rôle aujourd'hui n'est pas de vous conter l'histoire du pays de Neuchâtel ; cependant, je tenais à établir, en présence de vos nombreux délégués, que les Neuchâtelois ont toujours eu une grande et noble ambition : ils désiraient de toute leur

âme, ils réclamaient sans jamais se lasser leur inclusion pure et simple dans le Corps helvétique. Leurs désirs furent comblés le 12 septembre 1814 et, le 1er mars 1848, les Neuchâtelois se libéraient de leur prince et se donnaient une constitution conçue sur les mêmes principes démocratiques que celles des autres cantons. Nous n'oublierons jamais le merveilleux élan de toutes les régions de la Suisse pour la défense de Neuchâtel en 1856, lorsqu'après la contre-révolution royaliste, rapidement maîtrisée, la Prusse menaçait la Suisse. Le chant martial du poète genevois Amiel :

« Roulez tambours pour couvrir la frontière
» Au bord du Rhin, guidez-nous au combat!
date de cette époque.

C'est dans ces sentiments de reconnaissance que nous avons le plaisir et la joie de saluer les Confédérés qui nous font l'honneur de nous visiter.

En ma qualité de Chef du Département de l'Agriculture, je suis encore plus heureux de saluer non seulement des Confédérés, mais les délégués de la puissante Union suisse des Caisses de crédit mutuel.

Le canton de Neuchâtel vit en grande partie de l'industrie horlogère qui, comme la broderie en Suisse orientale, a connu de 1930 à 1936 une crise sans précédent dont les effets financiers pèsent encore lourdement sur notre petit pays ; mais, dans les trois régions qui caractérisent notre pays, le quart environ de la population neuchâteloise s'adonne au travail de la terre et à l'élevage du bétail. Sur les coteaux qui s'étendent de Vaumarcus au Landeron, le Neuchâtelois cultive la vigne, dont les crus réputés ont fait connaître un peu partout le nom de Neuchâtel. Les terrasses étendues entre le haut des coteaux et les premiers contreforts du Jura, ainsi que les terrains récupérés par la première correction des eaux du Jura, sont couverts de cultures sarclées, alternant avec de belles prairies. Les vallées, et notamment le Val-de-Ruz, sont tout spécialement le domaine du paysan et rien n'est plus beau, par un bel après midi d'août que de contempler depuis Cernier, siège de l'Ecole cantonale d'agriculture, les blés dorés ondoyant sous la brise, et les jolis villages et hameaux piqués un peu partout dans la verdure des arbres fruitiers. Plus haut encore, dans les Montagnes au climat rude, dans les pâturages entourés des noires Joux, l'élevage du bétail fait vivre des familles où l'on sait encore ce que c'est que d'avoir des enfants.

Après l'industrie, notre agriculture, comme dans toute la Suisse, a connu aussi les conséquences de la grande guerre et il a fallu également que les pouvoirs publics viennent en aide à ceux qui se penchent quotidiennement vers la terre.

Disons tout de suite, à l'honneur de nos paysans, que ce n'est pas sans répugnance, mais poussés par la nécessité qu'ils ont accepté la main qui leur était tendue. Les secours à fonds perdus ne sont qu'une exception en pays neuchâtelois et la grande majorité de ceux à qui un prêt a été fait paient régulièrement leurs intérêts et leurs amortissements. Je n'en veux pour preuve que l'action de secours de 1928 qui a été remboursée totalement à fin décembre 1937, à cinq mille francs près sur fr. 154.000.—. C'est certainement cette volonté de devoir le moins possible à l'Etat, de chercher à se

suffire à eux-mêmes, qui a conduit les agriculteurs de plusieurs de nos localités rurales à étudier de plus près les principes qui sont à la base des Caisses agricoles Raiffeisen et à suivre l'exemple donné en 1930 par les agriculteurs des environs de La Chaux-de-Fonds. Nous pensons aussi que le caractère nettement social et même religieux de l'œuvre que vous poursuivez n'a pas été sans séduire les travailleurs de la terre qui, comme dans d'autres milieux, et sans doute mûris par l'épreuve, de plus en plus, veulent ne plus songer seulement aux valeurs matérielles, mais affirmer leur attachement aux valeurs spirituelles et morales qui sont à la base de nos traditions séculaires. Je tiens à souligner ici le rôle joué par M. Urfer et par l'Ecole cantonale d'agriculture en faveur de la création de ces précieux instruments de crédit.

Mais, Messieurs, je constate que mon discours s'allonge et je ne voudrais pas être exposé à continuer celui-ci en me tenant sur un seul pied, comme cela se passe chez le peuple nègre dont parle le dernier numéro du *Messenger Raiffeisen*. Aussi je conclus en vous saluant au nom du Conseil d'Etat de la République et canton de Neuchâtel, en formant des vœux sincères pour le développement de votre si utile institution, en souhaitant que les travaux de votre 35^{me} congrès obtiennent le résultat que vous en attendez et en espérant que vous remporterez de votre trop court séjour en pays neuchâtelois, le meilleur des souvenirs. Et je termine par cette formule, si belle lorsqu'elle est sincère, qui se retrouve dans les lettres échangées par les gouvernements cantonaux et par le Conseil fédéral : « Fidèles et chers Confédérés, nous nous recommandons avec vous à la protection divine. »

Des applaudissements chaleureux saluent les belles paroles du distingué représentant du gouvernement de la République et canton de Neuchâtel. L'orateur est vivement remercié par M. le président Liner.

* * *

L'ordre du jour appelle ensuite l'Election du Bureau de l'assemblée.

Sont proposés et élus par acclamations :
Président : **M. J. Liner**, président de l'Union,

Secrétaires : **MM. Serex et Bucheier**,
réviseurs de l'Union,

Scrutateurs : **M. Perrenoud**, caissier de la Caisse de Brot-Plamboz (Neuchâtel) ; **M. Tenthorey**, caissier de la Caisse du Sépey (Vaud) ; **M. Defunds**, membre du Comité de direction de la Caisse de Truns (Grisons) ; **M. Schmidhauser**, président de la Caisse de Neukirch-Egnach (Thurgovie).

* * *

Le président donne la parole à **M. J. Heuberger**, Secrétaire de l'Union qui, en sa qualité de directeur de l'Office de révision, présente le

RAPPORT SUR LA SITUATION DES CAISSES AFFILIEES ET L'ACTIVITE DE L'OFFICE DE REVISION

Monsieur le Président,
Messieurs les Invités,
Chers Raiffeisenistes,

L'année écoulée nous a été encore des plus clémentes. Le mouvement raiffeiseniste suisse a réalisé encore de nouveaux progrès. Et une fois de plus notre population rurale a démontré qu'elle est absolument capable de gérer elle-même son épargne et son crédit.

L'effectif des Caisses affiliées est passé de 627 à 640. Il y a eu 13 nouvelles admissions dans 8 cantons différents. (12 nouvelles fondations sont intervenues encore depuis le 1er janvier 1938). L'activité propagandiste a été particulièrement fructueuse dans le canton de Neuchâtel. Par la fondation de 2 Caisses dans le canton de Zoug le dernier canton a été gagné à la cause raiffeiseniste et au bout de 37 ans le mouvement est parvenu ainsi à conquérir tout le territoire de la Confédération.

Nous félicitons les Caisses et les remerçons de la promptitude exemplaire qu'elles ont apportée à nous faire parvenir leurs comptes annuels. Ceci nous a permis d'établir la statistique et de vous présenter aujourd'hui déjà des données précises sur la situation du mouvement.

L'effectif des sociétaires de toutes les Caisses est en augmentation de 1655 unités et atteint 60.000 en chiffre rond. Le développement le plus remarquable est exprimé par le bilan. Ensuite de l'important afflux des dépôts du public en caisse d'épargne, obligations et comptes courants, la somme du bilan de toutes les Caisses accuse une augmentation importante d'environ 20 millions et atteint ainsi 390 millions de francs.

Ce développement remarquable est dû avant tout à la confiance croissante dont les organisations Raiffeisen sont l'objet de la part du public et au fait aussi que le refolement des capitaux par les grandes banques favorise le rapatriement de l'argent de la campagne dans les Caisses rurales. Les Caisses Raiffeisen considèrent de leur devoir économique et social, malgré la grande pléthore actuelle d'argent, d'accepter sans restriction et à des taux raisonnables les dépôts de leurs fidèles sociétaires et des petits épargnants de leur cercle d'activité. Nos Caisses ne sauraient par contre servir seulement de refuge momentanément à certains capitaux citadins que les banques urbaines refusent d'accepter aujourd'hui alors qu'hier encore elles revendiquaient le droit exclusif de les gérer.

Il était un temps où les Caisses Raiffeisen souffraient de la pénurie d'argent. Aujourd'hui elles ont non seulement suffisamment de fonds pour satisfaire à tous les besoins courants de leurs sociétaires mais souvent même surabondance de capitaux. Cette transformation s'est faite tout naturellement, parallèlement au développement sain du mouvement. Au cours de cette évolution, la Caisse centrale autonome a rendu des services éminents aux Caisses affiliées, hier comme source favorable de crédit, aujourd'hui comme lieu de placement avantageux des disponibilités et des capitaux sans emploi.

Les 2/3 des nouveaux capitaux reçus ont

été utilisés pour renforcer la liquidité qui est en général aujourd'hui très satisfaisante. Le reste a été affecté principalement à des prêts hypothécaires. En moyenne générale les fonds propres satisfont aux exigences légales. Les frais généraux constituent seulement 0,3 % de la somme du bilan ce qui met admirablement en relief le caractère désintéressé et utilitaire de nos institutions. Les impôts et droits de timbre ont encore augmenté et en maints endroits la Caisse Raiffeisen figure déjà parmi les plus intéressants contribuables du village. Les amortissements pour pertes se montent à fr. 32.000,— pour 32 Caisses. Le bénéfice global net est d'un million de francs environ. Il a été versé aux réserves qui atteignent ainsi 14,1 millions de francs. Le chiffre d'affaires a été de fr. 665,7 millions contre 613,6 millions l'année précédente. Le nombre des opérations traitées a été de fr. 863.000,— (1936 : 832.000,—).

Tous ces chiffres montrent clairement que le mouvement Raiffeisen est en plein développement.

La vague de baisse des taux provoquée par la pléthore générale de capitaux a déferlé naturellement aussi sur nos Caisses. Dans le désir louable de favoriser leurs 200.000 petits épargnants et de maintenir encore une modeste prime d'encouragement à l'économie et à l'épargne, beaucoup de Caisses ne se sont résolues que difficilement et souvent à contre-cœur à réduire les taux créanciers.

« Donner le plus possible aux créanciers et réclamer le moins possible aux débiteurs » a toujours été tradition raiffeiseniste. L'an dernier, certaines Caisses sont allées si loin dans ce domaine que les bénéficiaires — pourtant déjà si modestes — ont encore diminué.

Or, bien que les risques soient minimes auprès de nos Caisses qui pour la plupart n'ont encore jamais enregistré de pertes, certaines réserves sont néanmoins nécessaires, spécialement en considération des mesures juridiques et des lois d'exception en faveur de l'agriculture qui peuvent imposer aux institutions de crédit les plus prudemment et sagement gérées des abattements importants sur leurs créances. Les Caisses Raiffeisen jouent un rôle important de *régulateur des taux agricoles*. De tous les établissements financiers ne sont-elles pas en effet les dernières à se résoudre à baisser les taux créanciers et les premières à réduire les taux débiteurs ? Toute la population profite indirectement de cette action régulatrice des taux qu'exercent les Caisses Raiffeisen.

Pour la première fois *toutes* les Caisses affiliées ont été inspectées l'année dernière par les réviseurs professionnels de l'Union, et cela à l'improviste.

Les Caisses Raiffeisen suisses n'ont enregistré encore aucune faillite, sursis ou prorogation d'échéance et rien de semblable n'est à craindre également pour l'avenir. Toujours très objectives, sévères même, les revisions de l'Union ont largement contribué à cette heureuse situation. Au point de vue comptable et technique on est arrivé à des résultats que l'on eût pas seulement osé espérer il y a quelques dix ans. Des progrès ont été réalisés encore aussi dans l'administration des prêts et crédits qui s'effectue en général aujourd'hui d'une ma-

nière satisfaisante. Plus on va de l'avant mieux on se rend compte que l'application consciencieuse des 5 principes fondamentaux du système Raiffeisen constitue pour un établissement rural une *assurance infaillible contre tout risque de difficulté* même au plus fort des crises économiques. Le *cercle d'activité restreint et nettement délimité* s'avère particulièrement important. Un admirable précepte raiffeiseniste est aussi celui qui réclame une distribution consciencieuse et responsable du crédit en prenant en considération non seulement la solvabilité mais encore la dignité et la capacité de travail des requérants.

Les années de crise que nous venons de traverser victorieusement ont démontré que nous possédons en nos statuts une admirable loi. Aussi nos réviseurs accomplissent-ils un devoir tout naturel en exigeant partout le respect scrupuleux de ces statuts. Une bonne partie des Caisses ont compris cela d'emblée. D'autres ne l'ont admis qu'à la suite de certaines expérimentations personnelles. Nous souhaitons que chaque Caisse, sans aucune exception, fasse preuve de la compréhension utile, et permette ainsi un harmonieux travail en commun pour sa propre prospérité et pour celle du mouvement tout entier.

Les 16 fédérations cantonales ont toutes manifesté l'an dernier une réjouissante activité. Et nous souhaitons ici la bienvenue dans l'Union à la Fédération neuchâteloise fondée il y a une quinzaine de jours.

Le service du contentieux que l'Union a institué il y a quelques années rend de grands services aux Caisses affiliées qui recourent de plus en plus à ses services.

Le service des fournitures accuse également un trafic normal et facilite considérablement l'entrée en activité de nouvelles Caisses.

Les journaux de l'Union tirent à 15.000 exemplaires. Il serait à désirer qu'un plus grand nombre de Caisses encore abonnent tous leurs sociétaires à l'organe officiel du mouvement.

Dans le domaine de la législation nous relevons avec satisfaction que grâce en partie à notre intervention, certains cantons ont renoncé à émettre des lois cantonales spéciales concernant la protection de l'épargne. Le code fédéral des obligations est entré en vigueur le 1er juillet 1937. Il a apporté une réduction appréciable des émoluments d'inscription au registre du commerce des nouvelles Caisses.

La question du placement des fonds pupillaires continue toujours à retenir toute notre attention.

Nous rendons hommage au désintéressement et à l'admirable dévouement avec lesquels les membres des organes locaux remplissent leurs délicates et importantes fonctions. Nous nous félicitons aussi de la bonne harmonie qui règne entre les Caisses affiliées et l'Union et qui permet une collaboration des plus fructueuses.

Comme Chef de l'Office de revision, je tiens à remercier les organes dirigeants et les caissiers des Caisses affiliées de leur précieuse collaboration. Leur bienveillant appui est pour la direction et le personnel de l'Union un réconfort et un encouragement à persévérer dans leur tâche et à mettre toutes leurs forces au service des Caisses et de notre belle œuvre sociale.

Raiffeisenistes,

L'année qui vient de s'écouler a été bonne pour nos organisations. Le mouvement raiffeiseniste suisse poursuit irrésistiblement sa marche en avant. L'opposition occulte qu'il rencontrait autrefois va en diminuant. D'autre part les marques d'approbation se font plus nombreuses. Nous saurons toujours justifier cette confiance en accomplissant toujours fidèlement et consciencieusement notre devoir.

«Toujours plus et toujours mieux» proclamait constamment un chef raiffeiseniste belge. Nous aussi nous voulons faire toujours plus et toujours mieux pour servir et défendre les intérêts des Caisses et ceux du peuple et de la patrie suisses.

* * *

A. M. Heuberger succède à la tribune. **M. J. Stadelmann**, Directeur, qui donne lecture du rapport suivant sur l'activité de la Caisse centrale :

Rapport sur l'activité de la Caisse Centrale en 1937

Monsieur le Président,
Messieurs les Invités,
Messieurs les délégués,

Au point de vue économique l'année 1937 n'a pas réalisé les grands espoirs que l'on avait placés en elle. Excellente et prometteuse durant les premiers mois, l'activité économique subit déjà au cours du second semestre un ralentissement qui devait s'accroître encore en 1938. Une fois de plus les événements démontrèrent que d'une manière générale et tout spécialement sur le plan commercial le sort de la Suisse est étroitement lié à l'étranger.

La dévaluation du franc de septembre 1936 ramena au pays une masse importante de capitaux suisses qui se trouvaient à l'étranger. Les manipulations monétaires pratiquées par certains pays favorisèrent ce rapatriement. Et, en plus de cela, on vit des capitaux considérables de l'étranger faire complètement fi des taux modiques pratiqués et chercher refuge dans notre pays. Il résulta de cela une abondance considérable de capitaux qui entraîna logiquement une baisse du loyer de l'argent jusqu'à un niveau qui n'avait jamais été enregistré encore dans les annales financières de notre pays. Notre Caisse centrale subit naturellement aussi les répercussions de cette évolution du marché de l'argent. Alors que d'une manière générale on s'efforçait d'endiguer les dépôts directs du public, la Caisse centrale continua par contre à accepter sans aucune restriction et toujours contre intérêt les disponibilités et les capitaux sans emploi des Caisses affiliées. La somme du bilan monta ainsi de 50 à 64 millions de francs, ce qui représente une augmentation jamais enregistrée encore jusqu'ici de 14 millions, soit de 28 %. Au cours du second semestre en particulier, lorsque les banques se mirent à refouler les nouveaux dépôts du public, la Caisse centrale reçut des capitaux en telle abondance que les placer devint un véritable souci. Les placer à court terme et de manière rémunératrice était impossible, les banques ayant depuis des années déjà sup-

primé tout intérêt sur les comptes de chèques. Au cours du second semestre les capitaux ainsi sans possibilité d'emploi atteignirent fréquemment 4 à 7 millions. La Caisse centrale devant néanmoins continuer à servir l'intérêt de ces capitaux aux Caisses affiliées il en est résulté pour elle une moins-value considérable qui peut être estimée à Fr. 80/100.000 au bas mot. Cela permet de mesurer l'importance des services que la Caisse centrale rend aux Caisses affiliées en acceptant toujours à intérêt et sans aucune restriction leurs disponibilités et leurs surplus d'argent.

Nous n'avons ménagé aucune peine et tout mis en œuvre pour trouver des occasions favorables de placement à court et à long terme. Ce qui pouvait principalement entrer en ligne de compte en l'occurrence étaient les fonds publics de premier choix et les créances hypothécaires. Or, les papiers d'emprunts qu'il était possible de se procurer n'offraient plus qu'une rente de 2 % à 3 % sur la base de leur cote élevée en bourse. Quant aux créances hypothécaires, elles n'étaient disponibles qu'à l'échéance des délais de dénonciation de 3 ou 6 mois. D'autre part la situation actuelle du marché de l'argent et la concurrence spéciale exercée par les sociétés d'assurance, les caisses de retraite et les capitalistes privés, rendent excessivement difficile à l'heure actuelle la reprise des bons titres hypothécaires.

Comme centrale de virement et d'épargne dorsale de tout le mouvement raiffeiseniste, la Caisse centrale doit entretenir constamment une forte liquidité capable de satisfaire non seulement à ses propres besoins, mais d'assurer également une capacité de paiement suffisante à toutes les Caisses affiliées. Pour cela nous devons maintenir un portefeuille important de titres de premier ordre susceptibles d'être lombardés en tout temps à la Banque nationale suisse. Ce portefeuille a grossi l'an dernier de 22 à 31 millions de fr. et rapporte en moyenne annuelle 3,76 %. Il est composé, à parts égales, de titres d'emprunts et d'obligations de banques et bons de caisse. En contre partie figurent fr. 19,3 millions de placements à terme des Caisses affiliées qui ont touché encore en moyenne un intérêt de 3,81 % et fr. 5,1 millions d'obligations à un taux moyen de 3,79 %. Les Caisses affiliées éprouveront certainement toutes un sentiment de sécurité à constater que plus de la moitié des dépôts confiés à la Caisse centrale sont représentés par des disponibilités et des actifs immédiatement mobilisables. Cette forte liquidité de la Centrale lui permet de garantir aux Caisses un service financier toujours sûr et prompt, et elle contribue aussi grandement à donner au mouvement raiffeiseniste cette considération dont il jouit actuellement non seulement dans le public mais aussi dans les milieux officiels et bancaires. Il n'y a probablement aucun autre institut financier du pays qui puisse se targuer aujourd'hui de posséder un degré de liquidité aussi élevé que celui dont dispose notre Caisse centrale.

Dans le désir de conserver le plus possible l'argent de la campagne à la campagne et pour obtenir aussi un rendement un peu plus élevé de nos capitaux, nous avons

étendu de 2,5 millions notre portefeuille de créances hypothécaires qui se monte ainsi actuellement à 12 millions de francs. Nous n'acceptons en gage que de petits objets d'un marché courant et ne comportant pas de risques importants; nous avons toujours exclu les grosses opérations hypothécaires, ainsi que les prêts sur les hôtels, maisons de commerce ou entreprises industrielles. Depuis sa fondation l'Union n'a encore jamais été dans l'obligation de requérir une réalisation de gage et au 31 décembre dernier il n'y avait que 2 petites fractions d'intérêts en souffrance pour une somme de fr. 1450.—. Cela ne témoigne-t-il pas de la bonne qualité de nos titres hypothécaires? Les créances hypothécaires ont rapporté en moyenne annuelle un intérêt de 4,12 %.

Les expériences faites durant ces dernières années ont fait ressortir l'opportunité de demander également un petit amortissement sur les premières hypothèques. Le système de l'annuité qui a fait ses preuves et a produit de bons résultats en Suisse romande devrait être généralisé.

Les avances aux communes ont augmenté de 1,3 million et atteignent 3,4 millions de francs. Vous pouvez constater que nous nous inspirons des principes éprouvés de bonne technique bancaire et visons toujours à une large et saine répartition des risques. L'actif de notre bilan a la même constellation que celui d'une banque d'état ou banque cantonale. Notre activité est également limitée, et les crédits commerciaux en blanc, les crédits lombards sur marchandises, etc. sont complètement exclus.

Le bâtiment de l'Union a été amorti cette année encore de fr. 20.000 et il ne figure plus au bilan que pour fr. 200.000 ce qui représente la moitié du prix d'achat.

Des capitaux confiés, 47,3 millions proviennent des Caisses affiliées et 15 millions résultent des dépôts directs du public en Caisse d'épargne, obligations et compte-courant. Des versements pour une somme de fr. 100.000.— ont été admis encore sur le capital social qui atteint ainsi fr. 2,1 millions. Les fonds propres (capital social et réserves) satisfont aux exigences à ce sujet de la loi sur les banques. Il convient également de relever que le capital social ne joue pas chez nous un rôle aussi important que ce n'est le cas dans les banques ordinaires, ceci étant donné que notre bilan ne comporte que des actifs de premier ordre, ne présentant, à vue humaine, aucun risque important. Par ailleurs on a pu se rendre suffisamment compte au cours des années de crise, que la confiance qu'inspire un établissement de crédit ne dépend pas uniquement de l'importance de son capital social, mais surtout de la nature et de la qualité de ses placements et de ses actifs.

Le résultat du dernier exercice met deux faits tout particulièrement en évidence. Il montre tout d'abord qu'un fort développement du bilan ne signifie pas nécessairement une augmentation de bénéfice et ensuite qu'un établissement qui — comme notre Caisse centrale — possède une grande liquidité et seulement des actifs de premier ordre ne peut pas prétendre encore à un gros rendement. Malgré l'augmentation de 14 millions de la somme du bilan l'ex-

cèdent de l'exercice n'a été que de francs 193.552,01 soit 40.000 francs environ de moins que l'année précédente. Cela résulte principalement de la diminution importante des recettes nettes d'intérêt, de l'augmentation des impôts, et d'une participation plus forte encore que précédemment de la Caisse centrale au coût de la revision des Caisses affiliées. Le pourcentage des frais effectifs d'administration a diminué. Avec la marge actuelle excessivement restreinte entre les taux et en considération des pertes d'intérêt qui résultent des capitaux sans emploi, seule une administration rationnelle et strictement économe nous permet d'équilibrer notre budget.

Les impôts divers que doit payer l'Union ont encore augmenté et pris une telle envergure qu'en 1937 la Caisse centrale a livré à la collectivité en impôts et droits de timbre une somme de fr. 86.000,— soit près des 2/3 de ce qu'elle paie aux Caisses affiliées comme intérêt de leurs parts sociales.

Messieurs les délégués,

Propriété exclusive des Caisses affiliées, la Caisse centrale s'est toujours efforcée de servir les intérêts de ses membres dans toute la mesure du possible. Elle sert également le mouvement en visant à être forte et à alimenter toujours rationnellement ses réserves. Chaque Caisse a en effet tout intérêt à ce que la Caisse centrale soit fondée sur le roc en un bastion solide derrière lequel elle puisse s'abriter efficacement si elle était menacée d'un danger quelconque.

Je ne saurais également terminer ce rapport sans adresser l'hommage de ma plus vive reconnaissance aux Caisses affiliées qui, par leur active collaboration et leur fidélité coopérative, ont contribué aux beaux résultats obtenus.

Je tiens aussi à remercier tout le personnel qui, par son travail consciencieux et assidu participe aussi au développement de notre institution.

* * *

Le rapport du Conseil de surveillance est présenté en français tout d'abord par **M. l'abbé A. Montavon**, membre du Conseil, et en allemand ensuite par **M. le Dr F. Stadelmann**, président. En voici le texte intégral :

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR L'EXERCICE 1937

Monsieur le Président,
Messieurs les Invités,
Chers Raiffeisenistes suisses,

Conformément aux statuts, il incombe au Conseil de surveillance de présenter chaque année à l'assemblée générale de l'Union un rapport sur l'activité du Comité de direction, sur le résultat des revisions effectuées auprès de la Caisse centrale et le contrôle des comptes et du bilan, ainsi que sur l'activité générale de l'Union.

En ce qui concerne les *organes de l'Union* nous pouvons vous communiquer ce qui suit :

Pour liquider les affaires courantes le *Comité de direction* a tenu au cours de l'année 5 séances, dont 3 en commun avec le Conseil de surveillance. Lors de ces sé-

ances 69 questions ont été traitées et résolues. 103 crédits ont été accordés aux Caisses affiliées pour une somme globale de fr. 3.710.850,—. Un grand nombre de ces crédits étaient destinés à assurer aux Caisses la liquidité imposée par la loi sur les banques, et avaient fréquemment un caractère tout à fait momentané. La sous-commission du Comité de direction s'est réunie une fois pour l'étude des affaires hypothécaires.

Le *Conseil de surveillance* s'est réuni 4 fois, dont 3 en séance commune avec le Comité de direction. Outre la revision générale effectuée avec la collaboration de la Société fiduciaire et de revision à Zoug, le Conseil a effectué deux revisions partielles à l'improviste. Il s'est maintenu également toujours en contact étroit avec le Bureau central et a été renseigné verbalement ou par écrit sur l'activité de la Caisse centrale et de l'Union. Se basant sur les constatations faites lors des revisions et contrôles effectués, ainsi que sur l'expertise et les rapports verbaux de la Société fiduciaire et de revision à Zoug le Conseil de surveillance se plaît à constater que partout s'accomplit un travail méthodique dans une atmosphère d'ordre et de discipline.

Le *contrôle des comptes annuels et du bilan* de 1937 a été effectué alternativement par tous les membres du Conseil de surveillance et avec la collaboration de 2 membres du Comité de direction. Le détail de ces comptes et du bilan vient de vous être donné dans le rapport du directeur de la Caisse centrale. L'augmentation de la somme du bilan de fr. 14 millions provient en grande partie de l'afflux considérable de capitaux auprès des Caisses affiliées, dont les avoirs ont augmenté depuis l'année précédente de 11,2 millions sur le compte à vue et de 1,5 million sur comptes à terme, tandis que d'autre part les crédits utilisés et retruits des Caisses ont rétrogradé de plus de 2 millions.

Les *fonds propres* ont augmenté de fr. 150.000,— par la souscription de fr. 100.000 de parts sociales nouvelles et par l'apport de fr. 50.000,— qui a été fait à la réserve officielle. Le capital social versé et les réserves atteignent ensemble la somme de 3,75 millions de francs, soit 5,8 % de la somme du bilan. Le capital total de garantie de fr. 8.516.000,— représente le 13,2 % de la somme du bilan. Les exigences de la loi fédérale sur les banques sont donc largement remplies.

L'*excellente liquidité* de la Caisse centrale ressort du fait que les disponibilités et les actifs facilement réalisables constituent plus du 50 % de la somme du bilan, et ceci sans tenir compte des avoirs en comptes courants des Caisses affiliées. Cette très forte liquidité satisfait pleinement aux exigences légales ; elle permet à notre Caisse centrale de faire face avec une large aisance non seulement à ses propres engagements, mais encore de renforcer en cas de nécessité la capacité de paiement des Caisses affiliées en les soutenant temporairement jusqu'à ce qu'elles aient réalisé de nouveau elles-mêmes la liquidité prescrite.

Malgré la forte augmentation de la somme du bilan de 28 % sur l'année précédente, nous sommes en mesure de pouvoir *constater la sécurité absolue de tous les placements de notre Caisse centrale*. Le bi-

lan ne contient aucun avoir à l'étranger. Tous les actifs sont représentés par des valeurs suisses de bon aloi, des fonds publics et des créances hypothécaires de premier choix. Le portefeuille des titres est composé de papiers d'emprunts de la Confédération, des cantons, des communes et d'obligations de banques, principalement de banques cantonales. Comme participation ne figure qu'un petit lot d'actions de la Banque Nationale Suisse et de la Centrale suisse de lettres de gage des Etablissements hypothécaires. Le code des obligations exige de notre part la déclaration formelle que le bilan est établi et les actifs évalués conformément aux dispositions légales. Nous pouvons vous faire cette déclaration sans aucune arrière-pensée. La société fiduciaire qualifiée de premier choix notre portefeuille des fonds publics. Les titres ont été inventoriés au 31 décembre 1937 et portés au bilan à des cours moyens inférieurs à ceux qui sont prévus par la loi de sorte que ce portefeuille dissimule une importante réserve spéciale.

Le *résultat du compte de profits et pertes* peut être considéré comme satisfaisant bien qu'il ait été défavorablement influencé par le rendement minime des nouveaux capitaux reçus, spécialement durant le second semestre de l'année. Proportionnellement à la somme du bilan les frais généraux sont modestes. Y compris les dépenses de l'Office de revision ils forment 0,39 % (0,46 % l'année précédente), dont 0,27 % seulement pour la Caisse centrale. Les frais généraux de l'Office de revision, y compris tous les frais de voyage, se montent en 1937 à fr. 125.005,53

Les Caisses ont été débitées

sous forme d'émoluments de fr. 46.022,—
Il reste donc une somme de fr. 78.983,53 dépensée au profit direct des Caisses locales, mais qui est entièrement supportée par la Caisse centrale.

L'*excédent de l'exercice* est de francs 193.552,01. Il est prévu d'utiliser ce bénéfice pour le paiement de l'intérêt de 5 % aux parts sociales de sorte qu'une somme de fr. 130.000,— reviendra aux Caisses affiliées. Fr. 50.000,— seront versés au fonds de réserves qui atteindra ainsi la somme de fr. 1.050.000,—. Le solde de fr. 13.552,01 sera reporté à compte nouveau. Cette répartition du bénéfice que propose le Comité de direction est dans le cadre des possibilités et des besoins d'une gestion saine et prudente.

Le Conseil de surveillance a effectué également le contrôle de la *Caisse de retraite du personnel* de l'Union et des Caisses affiliées. Cette institution comptait à la fin de l'année 1937, 37 sociétaires, dont 12 caissiers de Caisses locales. Les recettes pour primes statutaires et finances de rachat ont atteint en 1937 la somme de fr. 28.667,40, et les intérêts du capital ont produit francs 11.233,65. A l'occasion de la clôture du premier quart de siècle d'activité autonome de sa Caisse centrale, l'Union a également, par le débit de l'exercice 1936, effectué un apport extraordinaire de fr. 20.000,—. De cette façon les recettes totales se montent à fr. 62.324,—. Comme il n'y a eu d'autre part aucune charge à supporter, la fortune de la Caisse de retraite s'est donc augmentée de cette somme et atteint fr. 361.868,90. Justification nous a été fournie de ce capi-

tal qui est investi de façon sûre en hypothèques, fonds publics et compte courant à la Caisse centrale.

Messieurs les délégués,

En ce qui concerne l'action générale de l'Union et ses résultats on peut constater que le mouvement accuse une courbe de développement continuellement montante, aussi bien en largeur qu'en profondeur. L'importante augmentation de la somme du bilan traduit d'une manière expressive la confiance croissante de la population envers nos institutions d'entraide coopérative. L'afflux considérable des capitaux a permis à un bon nombre de nos Caisses d'améliorer et d'assurer elles-mêmes la liquidité qui leur est imposée. Le nombre de Caisses débitrices de l'Union est de nouveau en recul de 30 % et n'était plus que de 117 à fin 1937, tandis que 523 Caisses étaient créancières de l'Union. L'afflux de nouveaux capitaux augmente la capacité d'action des Caisses, mais l'accroissement des possibilités de faire des prêts et crédits ne doit pas inciter les Caisses à se départir de la prudence indispensable et même à sortir du cadre des statuts et des principes éprouvés de Raiffeisen. La pléthore de capitaux ne doit pas engager les dirigeants à se montrer moins exigeants que d'ordinaire en ce qui concerne la garantie des prêts et la qualité des débiteurs. Nos Caisses se garderont toujours d'accepter comme sociétaires des personnes qui par leurs conceptions économiques et sociales ne sont pas et ne pourront jamais être de véritables raiffeisenistes. Permettez-nous ici encore une remarque : La situation actuelle du marché de l'argent et l'administration gratuite ont permis à nos Caisses de réduire déjà dans une large mesure les taux débiteurs. Ensuite de cet allègement il conviendra de veiller à ce que les amortissements statutaires ou contractuels s'effectuent ponctuellement et ceci non seulement pour les prêts sur cautions, mais également pour les prêts hypothécaires où le montant dépasse la valeur de rendement du gage. Il appartient aux Caisses Raiffeisen, dans ce domaine, de montrer qu'elles ne poursuivent pas un but lucratif, mais qu'elles sont de véritables institutions d'aide à soi-même. La Caisse Raiffeisen n'existe pas pour elle-même. Sa valeur se mesure par conséquent moins à l'importance de son chiffre d'affaires, de son bilan et de ses réserves, qu'à l'importance des services qu'elle rend à ses sociétaires. Bien servir les intérêts des sociétaires, voilà le but vers lequel doit être constamment dirigée l'activité des caissiers et organes directeurs de la Caisse Raiffeisen.

Il incombe principalement à l'Office de revision de l'Union de maintenir dans les Caisses le véritable esprit de Raiffeisen et de veiller à l'application pratique des principes raiffeisenistes.

Toutes les Caisses ont été revisées en 1937. Nos reviseurs professionnels visitent les Caisses en collaborateurs et en amis. Forts de toutes les expériences faites par l'Union ils prêtent en toute conscience leurs conseils et avis et savent se montrer des juges sévères là où c'est nécessaire. Notre système de revision excellemment fondé contribue pour une grande part à maintenir nos Caisses fortes et saines.

L'Union ne s'occupe pas seulement de la

revision, mais encore de la *représentation publique* des Caisses et de la défense de leurs intérêts généraux. C'est en égard à cette activité prudente et prévoyante que le Secrétaire de l'Union, M. Heuberger, Directeur de l'Office de revision, a été nommé membre du conseil de banque de la Banque Nationale Suisse, où il n'est que justice que nos petites Caisses Raiffeisen soient représentées à côté des grandes et moyennes banques.

Mes chers Raiffeisenistes,

Nous avons toujours placé notre œuvre sous la protection de la divine Providence. Aussi est-ce à Dieu que va tout d'abord notre pieuse reconnaissance.

Nous remercions aussi le Président de l'Union ainsi que tous les membres du Comité pour leur bonne administration de l'Union. Notre reconnaissance va ensuite à M. Stadelmann, Directeur de la Caisse centrale, et à M. Heuberger, Directeur de l'Office de revision et Secrétaire de l'Union. Notre gratitude va aussi à M. Egger, chef-reviseur et à tous les reviseurs, ainsi qu'à tout le personnel de l'Union. Tous ont accompli leur tâche avec fidélité et dévouement et ont apporté ainsi leur contribution au beau résultat réalisé.

Un merci cordial à vous tous aussi, Messieurs, qui dans la Suisse entière contribuez par votre collaboration fidèle à la prospérité de l'œuvre toute entière.

Le Conseil de surveillance propose à l'assemblée de voter les résolutions suivantes :

1. Le bilan, ainsi que le compte de pertes et profits de l'exercice 1937 sont adoptés et déchargés en est donnée aux organes responsables,

2. L'excédent de l'exercice de fr. 193.552,01 sera réparti de la façon suivante, selon les propositions du Comité de direction :

a) fr. 130.000,— pour le paiement de l'intérêt aux parts sociales,

b) fr. 50.000,— comme apport au fonds de réserve,

c) fr. 13.552,01 comme report à compte nouveau.

3. Des remerciements sont adressés au Comité de direction, aux fonctionnaires, aux reviseurs et à tout le personnel du bureau central pour leur travail consciencieux et fructueux.

* * *

Les différents rapports qui précèdent sont admis sans discussion et l'assemblée, à l'unanimité, vote les résolutions telles qu'elles sont proposées par le Conseil de surveillance.

* * *

Un pieux hommage à la mémoire de F.-G. Raiffeisen

Il y a eu 50 ans le 11 mars dernier qu'est mort à Neuwied F.-G. Raiffeisen, le fondateur des coopératives rurales d'épargne et de crédit. L'assemblée a tenu à adresser solennellement, à l'occasion de ce cinquantenaire, une pensée de pieuse reconnaissance à la mémoire du promoteur de ce magnifi-

que mouvement d'entraide qui embrasse aujourd'hui le monde entier.

Cette manifestation commémorative commence par un « prologue » composé pour la circonstance par une poète saint-galloise et déclamé d'une voix ample et chaude par un jeune fonctionnaire de l'Union.

Puis, avec solennité, deux orateurs feront en français et en allemand l'éloge de Raiffeisen.

C'est tout d'abord **M. Puippe**, membre du Conseil de surveillance de l'Union qui prononce une longue allocution dont nous reproduisons les passages essentiels :

L'année 1938 nous apporte le 50^{me} anniversaire de la mort de Frédéric-Guillaume Raiffeisen. L'Union suisse se devait de célébrer cet événement et d'en tirer des leçons pratiques. Le nom de Raiffeisen est connu aujourd'hui dans le monde entier ; il est prononcé chaque jour par des milliers de bouches ; il occupe dans le cœur et l'esprit des peuples une place grande et respectée que celui des savants les plus illustres et des rois les plus puissants.

Qu'était-il donc et qu'a-t-il fait ?

Ce qu'il était, trois petits mots le disent pleinement : *Il était bon.*

Quand Dieu créa le monde, la première chose qu'il mit au cœur de l'homme ce fut la bonté.

La mission du Christ eut aussi pour but de faire renaître sur la terre la bonté depuis longtemps disparue. Aussi la bonté aimante est-elle la marque des chrétiens.

Depuis 20 siècles rien n'a été fait de grand, de durable pour le bonheur de l'humanité sans la bonté.

Raiffeisen dans l'exercice de ses fonctions aurait pu se contenter d'être un administrateur exact, ponctuel, correct. Il aurait eu la réputation d'un honnête homme, d'un excellent fonctionnaire, mais son nom aujourd'hui serait oublié. Non, dès qu'il arrivait au poste qui lui était confié, sa bonté le poussait à étudier les besoins du peuple, les causes de ses misères et à chercher tous les moyens susceptibles d'y remédier, d'améliorer non seulement son sort matériel, mais aussi et peut-être d'élever son niveau moral. La bonté pour lui devait être une action et non pas seulement sentiment.

On a justement exalté son talent d'administrateur, son génie de l'organisation, mais ne faut-il pas surtout admirer sa bonté par quoi ses éminentes qualités innées et ses aptitudes acquises ont été mises en pleine valeur.

On a rendu hommage aux efforts déployés et aux œuvres réalisées pour arracher les petits et les humbles à l'emprise des exploités, des usuriers : Homo homini lupus, mais l'homme est souvent aussi son propre ennemi, il doit être défendu contre lui-même. Or, c'est une marque de sa bonté éclairée qu'il exigeait de l'individu tout ce qui dépend de lui pour améliorer son sort. « Un ouvrier, un paysan, disait-il, peut être assuré deux fois contre la maladie, les accidents et tout ce qu'on voudra, tout cela ne lui servira de rien s'il n'est pas assuré contre lui-même, c'est-à-dire contre les mau-

vaises passions et les inclinations qui dégradent l'homme moralement et matériellement. Et ainsi en est-il pour chacun de nous : sans une discipline entendue et la maîtrise de soi, il n'y a pas de prospérité pour personne ».

Raiffeisen savait par son expérience des hommes et son sens chrétien si profond que l'ennemi diabolique des œuvres c'est le matérialisme.

Voici de quel esprit surnaturel il voulait que soient animés les ouvriers des œuvres sociales : « On entend souvent dire : Qu'est-ce que j'en ai de me dévouer ainsi ; des remerciements on n'en a point, on ne récolte que de l'ingratitude, etc. De telles plaintes se comprennent de la part de ceux qui ne travaillent que pour les hommes. Mais, dit le Sauveur, ce que vous aurez fait au plus petit d'entre les miens, c'est à moi que



« L'amour du prochain ».

Ce que vous avez fait à l'un des plus petits d'entre mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait.

vous l'aurez fait. Celui qui dans une foi sincère et profonde travaille pour Dieu, ne compte pas sur la reconnaissance, ne recule ni devant l'ingratitude, ni devant les obstacles de toutes sortes qu'il rencontre dans son labeur pour les petits. Il restera courageux, persuadé qu'il travaille pour Celui à qui il doit tout et que toutes ses peines, tous ses efforts trouveront leur couronnement dans l'éternité ».

Voilà quelques traits caractéristiques de cet homme dont nous commémorons aujourd'hui le 50^{me} anniversaire de son départ de ce monde : Oui, Raiffeisen fut grand par son intelligence, grand par sa volonté, grand par son énergie, mais plus grand encore par son cœur. Nous qui continuons son œuvre, qui nous honorons d'être ses disciples, apprenons à le mieux connaître, afin de mieux l'imiter et assurer par là la fécondité de nos œuvres.

Disciples de Raiffeisen, soyons persuadés que par l'accomplissement fidèle et désintéressé des tâches que nous avons assumées, nous aurons apporté une collaboration efficace au salut de la civilisation.

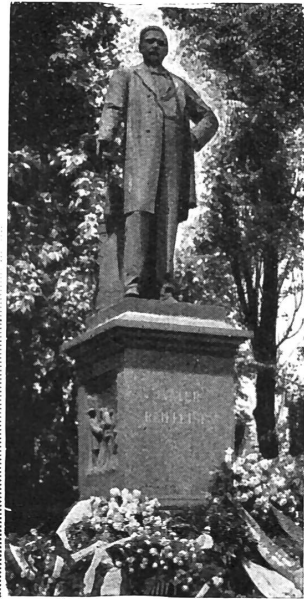
Des événements politiques d'une importance extrême viennent de jeter l'émoi dans notre Europe agitée. Un frisson d'inquiétude a vibré aussi à travers nos villes et nos villages. Restons unis et soyons forts. L'Union suisse des Caisses Raiffeisen, forte de 650 sections et 60.000

membres imprégnés de l'esprit d'entraide et de solidarité constitue un élément des plus puissants et des plus efficaces pour conserver, par des moyens tout de paix et d'amour, la grandeur morale et l'intégrité de notre Confédération helvétique.

La magnifique assemblée d'aujourd'hui vibre d'un souffle patriotique particulièrement puissant et réconfortant.

Citoyens attachés à nos petites patries cantonales, nous voulons être toujours plus fiers de la grande patrie suisse, toujours plus fraternellement unis.

Que l'esprit de Raiffeisen, esprit de bonté, d'entraide et de concorde, conserve et sauve notre chère Patrie suisse.



Le monument du Père Raiffeisen en Allemagne.

Avec les 2 reliefs « L'amour du prochain » et « l'aide personnelle ».

M. Scherrer, vice-président de l'Union prononce ensuite l'allocution en langue allemande :

Grâce à l'initiative du curé Traber, les Caisses Raiffeisen se sont répandues en Suisse dès le début de ce siècle. Vers 1880 le Conseiller d'Etat bernois de Steiger avait cependant déjà été enthousiasmé par les idées de Raiffeisen ; chargé par le gouvernement bernois, il entreprit, en 1885, un voyage d'étude en Allemagne, et eut l'occasion de s'entretenir avec Raiffeisen qui, en parlant de notre pays, lui dit notamment :

« Je connais suffisamment votre pays, que j'ai visité souvent. J'ai la conviction qu'aucun pays ne conviendrait mieux que la Suisse à l'activité des Caisses de crédit mutuel, car vous avez en général une classe moyenne encore forte et saine, capable de donner à ces associations une assise solide. Il s'agit uniquement de savoir s'il se trouve des hommes ayant assez de désintéressement, d'amour de Dieu et du prochain pour se vouer à cette tâche sans aucun souci de profit ou de reconnaissance et malgré les difficultés, les obstacles, les contradictions de toutes sortes ».

Ainsi parla le Père Raiffeisen !

Dieu soit loué, il s'est trouvé dans notre pays de ces hommes de cœur et de dévouement pour réaliser les nobles idées du grand philanthrope. Et aujourd'hui plus de 6000 membres des comités travaillent et se dévouent dans les Caisses locales sans aucune rétribution. Les meilleurs et les plus nobles natures sont gagnées à la cause. Les entreprises économiques et financières fondées sur le matérialisme naissent et disparaissent. Immuables sont par contre les organisations Raiffeisen parce qu'elles sont basées sur les principes chrétiens de l'amour du prochain et de l'entraide. La communauté raiffeiseniste suisse honore aujourd'hui avec des sentiments d'amour et de reconnaissance la mémoire du grand philanthrope et renouvelle son serment de fidélité à son idéal : christianiser l'épargne et le crédit,



« L'aide personnelle ».

Aide-toi et le ciel t'aidera.

faire de l'argent un serviteur et non un maître, développer les énergies latentes de la population et du sol !

Puis l'assemblée se lève, se recueille et entonne le cantique suisse. Ce fut un instant solennel et poignant qui exprima d'admirable façon la vénération profonde que non seulement la communauté raiffeiseniste de notre pays, mais aussi la Suisse toute entière gardent au Père Raiffeisen.

La discussion n'étant pas utilisée le président Liner clôt ensuite la 35^{me} assemblée générale.

* * *

L'excursion sur le lac

Les trois heures de séance ont aiguisé l'appétit. Un robuste diner a été réservé pour les délégués dans sept grands restaurants de la place. La « Rotonde » héberge la délégation romande et les officiels. C'est un banquet de 300 couverts. A l'heure du dessert, **M. le Prof. Schwaller** (Fribourg), ancien président du Conseil de surveillance de l'Union, s'adresse aux délégués en termes vibrants :

C'est pour moi un immense plaisir de pouvoir assister à vos assemblées et de me retrouver parmi les raiffeisenistes. J'ai te-

nu à assister à la réunion de ce jour afin de m'associer à l'hommage que vous avez adressé au Père Raiffeisen et au nouveau serment de fidélité que vous avez prêté à l'idéal du grand philanthrope. Maintenez toujours hautement vos principes fondamentaux, restez unis, semez toujours la charité chrétienne et Dieu bénira vous, votre œuvre et notre chère Patrie suisse !

A 2 heures et quart, tout le monde s'embarque sur les unités de la flotte neuchâteloise pour une croisière sur le lac. La course prévue jusqu'à Bienne ne peut malheureusement avoir lieu étant donné le niveau bas de l'eau. Le bateau « Neuchâtel » sur lequel se trouvent les romands fait fonction de vaisseau amiral, suivi du « Fribourg ». La joie et l'entrain règnent à bord où les délégués échangent leurs impressions et discutent cordialement entre eux. Une excellente collation est offerte par l'Union. « Préparer plus de 1600 sandwiches n'était pas une sinécure, nous confie le restaurateur, 5 personnes y ont travaillé depuis 4 heures ce matin jusqu'à midi ».

Vers 4 heures, les deux bateaux regagnent Neuchâtel, puis c'est la dislocation. Le quatrième congrès en Suisse romande a vécu. Plus que tout autre jusqu'ici il s'est déroulé dans une atmosphère de cordialité et de joie. Il laissera à tous ceux qui eurent le privilège d'y participer un excellent souvenir.



La maison natale de Raiffeisen.

La baisse du taux de l'épargne au Grand Conseil vaudois

La baisse extraordinaire du loyer de l'argent que l'on n'avait pas escomptée sans doute autrefois a obligé le Grand conseil vaudois à s'occuper spécialement de cette question lors de sa dernière session.

Un article du décret de 1926 sur l'organisation de la Caisse d'épargne cantonale prévoyait en effet que l'intérêt du taux à bonifier aux déposants ne pouvait pas être fixé au-dessous de 3 % sans un nouveau décret du Grand conseil.

La Caisse d'épargne cantonale avait maintenu de ce fait jusqu'ici un taux de 3 %. Une baisse devenant aujourd'hui inévitable, le Grand conseil s'occupait de la question. La Commission instituée proposa de supprimer dorénavant purement et simplement cette clause. Au cours de la discussion lors de la séance plénière du Conseil plusieurs orateurs de la campagne, sans faire aucunement opposition à l'abaissement du taux des dépôts d'épargne qui est devenue inévitable du fait de la situation actuelle du marché de l'argent, exprimèrent néanmoins le vœu de voir le Grand conseil garder les prérogatives qu'il possédait jusqu'à aujourd'hui de se prononcer lorsque le taux descendait au-dessous de 3 %. Au vote, le parlement décida toutefois la suppression de cette limite au taux de l'intérêt.

A partir du 1er juillet 1938, la Caisse d'épargne cantonale vaudoise baissera ainsi son taux de 3 à 2 ½ %. (Les Caisses Raiffeisen vaudoises devront prendre note de la chose et bien adapter également leurs taux créanciers partout où c'est nécessaire !)

Choses et autres

Réorganisation de la S.A. Caisse d'épargne de Bassecourt (Jura bernois) ; perte de la moitié sur les actions !

A la suite des pertes subies avec la Parqueterie de Bassecourt et lors d'assainissements agricoles, cet établissement local, vieux de 73 ans, a dû procéder à une réorganisation. Lors de l'assemblée générale des actionnaires du 20 avril dernier le capital-actions a été réduit de Fr. 1,5 millions à Francs 750.000 et porté ensuite de nouveau à Fr. 1 million par l'émission de francs 250.000. — de nouvelles actions. Le gérant a été relevé de ses fonctions. Le Conseil d'administration n'a également pas reçu de fleurs ! Il y a eu 6 démissions. De 11 il en reste 5. Les gras tantièmes ont été supprimés.



La table de travail de Raiffeisen (conservée au musée Raiffeisen).

L'Etablissement faisait partie de la société de revision des banques et caisses d'épargne bernoises. Il a été déclaré, en présence des deux inspecteurs de cette instance de revision, que tous les dépôts du public étaient totalement couverts.

La banque Reichelin et Cie à Bulle en difficulté.

Le tribunal cantonal fribourgeois a accordé sous date du 9 mars un sursis de 6 mois à cette banque privée et désigné comme commissaire au sursis le substitut de l'Office des poursuites de Fribourg, M. Ch. Ziegenbalg.

Pensée.

Le but de la coopération est de faire des hommes, des hommes responsables et solidaires, pour que chacun d'eux s'élève à une vie personnelle et, tous ensemble, à une pleine vie sociale.

Dr. Fauquet.

Un brin d'humour.

Certain paysan endetté et ne jouissant pas de la meilleure réputation dans son village aborde le Président de la Caisse Raiffeisen locale :

— M. le Président, je suis bien heureux de vous rencontrer. J'aimerais faire un emprunt de 5000 francs. La Caisse pourrait-elle me rendre ce service ?

— Cinq mille francs ! dit le Président. Tu n'y vas pas de main morte. Que veux-tu donc faire de tout cet argent ?

— C'est pour payer mes dettes : je veux en finir une fois pour toutes...

La question du placement des fonds pupillaires dans les Caisses Raiffeisen, au Grand Conseil vaudois

Lors de la session du Grand Conseil vaudois d'automne dernier, M. A. Brochon, député de Thierrens avait développé une interpellation demandant que les Caisses Raiffeisen fussent autorisées à recevoir les fonds pupillaires. Cette interpellation a été appuyée par 32 députés. Le « Messenger » avait déjà relaté la chose.

Jusqu'ici, les placements des fonds pupillaires n'étaient autorisés dans le canton de Vaud que dans les établissements officiels, en titres garantis par la Confédération, les cantons suisses et les communes vaudoises, et en titres hypothécaire de premier rang. Or, avait fait valoir l'interpellateur, le tuteur qui connaît les Caisses Raiffeisen et qui a promis de gérer les biens de l'orphelin en bon père de famille s'étonne de l'exclusive apposée à ces Caisses. Il sait en effet qu'aucun établissement n'offre des garanties supérieures à celles que fournit une Caisse Raiffeisen affiliée à l'Union Suisse. Le Grand Conseil vaudois avait bien accueilli cette interpellation et le représentant du Conseil d'Etat avait déclaré vouloir y répondre ultérieurement.

Le 3 mars dernier, lors de la session ordinaire du printemps, le chef du Département de Justice et Police a répondu à cette interpellation de MM. Brochon et consorts. Il a exposé qu'un nouvel arrêté allait être promulgué qui tiendrait compte d'une manière générale de certaines revendications des interpellateurs. On prévoit en particulier d'autoriser les tuteurs à placer une somme de 5.000.— fr. au maximum en livret d'épargne dans tout établissement officiellement reconnu par la commission fédérale des banques.

Au cours de la discussion, M. le député Chaudet, caissier de la Caisse de Rivaz, tout en reconnaissant le progrès traduit par les mesures que le Conseil d'Etat propose a demandé cependant que les dépôts de sommes supérieures à 5000 fr. et effectuées éventuellement sous d'autre forme que la caisse d'épargne puissent avoir aussi lieu dans les Caisses Raiffeisen. M. Brochon, auteur de l'interpellation, constate aussi que le placement d'une certaine somme dans les Caisses locales de Crédit Mutuel constitue indéniablement déjà un progrès. Toutefois, il voudrait lui aussi aller plus loin encore comme le demande l'orateur précédent.

M. le Conseiller d'Etat Vodoz a cru devoir mettre particulièrement en garde de le Grand Conseil contre une décision imprudente. Jusqu'à maintenant seuls les établissements officiels avaient le droit de recevoir des fonds pupillaires. Il est normal, alléguait-il, que l'Etat qui supporte une certaine responsabilité place les fonds dans des établissements sur lesquels il a un droit de regard. Le gouvernement, crut-il encore devoir souligner, ne doit pas créer un privilège en faveur des Caisses Raiffeisen. D'autres banques privées voudraient aussi recevoir des fonds pupillaires. L'Etat ne doit pas parmi ces institutions privées, faciliter l'une plutôt que l'autre.

Finalement le Grand Conseil adopta l'ordre du jour.

Si le projet du Conseil d'Etat d'autoriser les placements des fonds pupillaires dans les Caisses Raiffeisen jusqu'au maximum de fr. 5000.— en dépôt d'épargne privilégié au sens de la loi fédérale sur les banques constitue certainement un progrès, nous considérons toutefois qu'en vertu des garanties qu'offrent les Caisses Raiffeisen et de leur caractère spécial, une solution plus équitable eût pu être trouvée encore en autorisant les tuteurs à exploiter aussi des comptes courants dans les Caisses Raiffeisen locales et à y effectuer aussi des dépôts sous d'autres formes que l'épargne.

L'Assemblée générale de la Fédération du Jura-bernois

Cette Fédération a l'excellente habitude de tenir sa réunion annuelle alternativement dans les différentes régions du pays. Cette année c'était au tour de la Caisse de **Montfaucon-Les Enfers** à recevoir les raiffeisenistes. Et ceux-ci étaient venus si nombreux cette fois-ci que le petit train régional soufflait dur et avait de la peine à monter ce nombre inusité de visiteurs dans l'agreste village de Montfaucon, dans les Franches-Montagnes. Il pleuvait. Mais si la brume assombrissait le paysage elle comblait chacun de joie car le Jura souffrait durement jusqu'ici de la sécheresse. Malgré le printemps et le voisinage immédiat des « Enfers », il faisait fort froid là-haut dans la montagne...

Le 22 mai à 2 ½ h. de l'après-midi près de 120 délégués représentant toutes les Caisses à une exception près se trouvent réunis à l'Hôtel de la gare de Montfaucon.

En ouvrant la séance, le président, M.

Membrez (Loveresse), se plaît à relever que la participation est la plus forte qui ait été enregistrée jusqu'ici et il salue les délégués, les invités et en particulier M. le Dr Wilhelm, préfet des Franches-Montagnes, M. Serex, représentant de l'Union suisse, les autorités locales, etc.

En termes excellents M. l'abbé **Chapuis**, le rév. curé de la paroisse, souhaite à son tour la bienvenue à tous, au nom des autorités du village et de la Caisse locale.

M. F. **Gigon** (Porrentruy), secrétaire, donne lecture d'un procès-verbal soigneusement rédigé de l'assemblée de l'an dernier à Vicques.

Puis M. **Membrez**, président, présente un substantiel rapport sur l'activité déployée durant le dernier exercice et proclame les résultats obtenus.

Le nombre des Caisses du Jura bernois est passé de 35 à 36 groupant au total 2100 membres. La nouvelle section admise est celle de Saïgnelégier qui, après avoir vécu seule quelques années, s'est transformée en Caisse Raiffeisen pour bénéficier des avantages et de la sécurité que procure l'affiliation à notre organisation nationale. L'entrée de cette Caisse, déjà de quelque importance, a naturellement influencé les chiffres de la statistique. *La somme globale des bilans est de 5,2 millions (augmentation de francs 700.000.—), le mouvement d'affaires a été de 9,8 millions de francs. Les dépôts d'épargne sont aussi en progrès de fr. 520.000.— et atteignent 3,6 millions répartis sur 5000 carnets. Les réserves se montent déjà à fr. 109.000.—.*

M. Membrez donne ensuite de très judicieux conseils et encouragements aux organes dirigeants en les invitant à accomplir leur importante et noble tâche de façon toujours consciencieuse, avec énergie et persévérance. Il rend hommage à l'activité de ces membres des comités qui, dans l'ombre, sans aucune rétribution, effectuent par altruisme un travail considérable. Les sociétaires ont aussi des obligations envers la Caisse qu'ils doivent remplir convenablement. Et M. Membrez termine son bel exposé en adressant un vibrant hommage à la mémoire de F.-G. Raiffeisen dont le monde entier vient de commémorer le 50^{me} anniversaire de la mort.

Les comptes du ménage intérieur de la Fédération sont présentés par M. **Fähndrich** (Courrendlin), caissier. Ils bouclent par un solde actif de 1148 fr. 45 cts. La cotisation pour 1938 est maintenue à 30 cts par membre comme précédemment.

L'assemblée procède ensuite à l'élection d'un nouveau membre du Comité en remplacement de M. Crelier (Bure), décédé l'an dernier, et M. **Nussbaumer** (Alle) est élu à l'unanimité par acclamation.

Deux Caisses sont désignées chaque année, à tour de rôle, pour représenter

la Fédération au Congrès de l'Union. Ces Caisses doivent rendre compte de leur mandat à l'assemblée. Il appartenait ainsi à **M. Joseph Berdat**, Courroux, de rapporter sur les péripéties du récent congrès de Neuchâtel. Il le fait de manière très expressive et intéresse vivement l'auditoire. Lajoux et Movelier représenteront la Fédération au congrès du printemps prochain.

L'ordre du jour comportait une conférence par M. le **Dr Wilhelm** sur ce sujet: **Société contemporaine — Famille**

— Principes mutualistes.

Avec une très haute élévation d'idées et de manière claire et concise, le conférencier brosse tout d'abord un tableau expressif de la Société moderne corrompue par le matérialisme excessif, l'étatisme outrancier, le socialisme d'état, les trusts, le mauvais capitalisme. Dans le tourbillon actuel on méconnaît et on ne respecte hélas plus la famille. Une réforme économique, sociale, morale et religieuse est devenue d'urgence nécessaire. Toutes les bonnes volontés doivent tendre à réaliser cette réforme et à réorganiser la société. Or, n'est-ce pas à quoi s'applique tout particulièrement les Caisses de Crédit mutuel? La Caisse Raiffeisen rapproche les individus et coordonne les efforts individuels pour le bien de tous et de chacun. Elle lutte contre l'égoïsme néfaste. Elle est une école d'altruisme et de solidarité. Elle éveille le sentiment de la responsabilité individuelle. Elle favorise l'épargne, facilite le petit crédit, joue un rôle régulateur des taux. En maintenant l'argent du village au village, la Caisse Raiffeisen rend le paysan maître de son épargne et de son crédit, augmente ses possibilités et l'attache davantage à la terre. Aidons-nous les uns les autres, conclut le conférencier, pratiquons un sain mutualisme, car le mutualisme c'est le christianisme en action.

Le conférencier est très applaudi par l'assistance et remercié par le président.

M. Serex, secrétaire adj. de l'Union, apporte ensuite à l'assemblée le salut de la Centrale suisse. L'orateur commente les progrès réalisés l'an dernier dans le Jura et en Suisse et donne quelques conseils dictés par les expériences pratiques et les revisions.

« Administrez vos Caisses avec votre cœur et avec votre raison, dans le cadre des vrais principes mutualistes, dit-il en terminant. Laissez parler votre cœur: aidez, conseillez, encouragez, faites œuvre sociale. Mais que la raison ne perde jamais ses droits, la raison qui réclame l'objectivité, le calcul, la sécurité dans les affaires. »

Pour terminer, il appartenait à **M. l'abbé Montavon**, Directeur de la Fédération et membre du Conseil de surveillance de l'Union, de dresser le bilan moral et spirituel de l'activité de la Fédération et de l'Union. Il le fait de manière fort incisive:

Les Caisses Raiffeisen remplissent un rôle souverainement utile en facilitant l'accès à la petite propriété, en favorisant l'épargne, en organisant la lutte contre l'adversité, en christianisant l'épargne et le crédit.

La discussion générale est utilisée par **M. Nussbaumer** (Alle) qui remercie l'assemblée de son élection au Comité fédératif. Il s'efforcera de mériter toujours la confiance qui lui a été témoignée. **M. Christe** (Saint-Brais) interpelle au sujet des assainissements agricoles. Sur la base de ses constatations il ne peut s'empêcher de considérer que ces mesures juridiques sont pratiquement une prime à l'incapacité et à l'inconduite, une injustice latente et un véritable danger pour le crédit agricole. Comme président de tribunal **M. le Dr Wilhelm** (Saignelégier) ne peut que convenir que ces mesures d'exception ne sont en effet pas l'idéal. Elles ont peut-être été utiles dans certains cas. Elles ont été un mal parfois nécessaire. Elles sont d'une application difficile, elles ne parviennent pas toujours à sauver la situation et laissent les bénéficiaires insatisfaits et hargneux. **M. Serex** attire l'attention sur la loi sur le désendettement agricole qui est actuellement en discussion aux Chambres fédérales et qui risque d'être plus draconienne encore que les mesures juridiques actuelles. Ces lois d'exception ont des répercussions considérables sur la vie du paysan. Elles portent une atteinte grave au crédit agricole; elles limitent les possibilités du paysan, paralysent les initiatives et les capacités individuelles. La loi est combattue par les milieux agricoles. On attend que le referendum sera demandé si cette loi est présentée au peuple.

Le président lève ensuite la séance par des mots de remerciement à tous. Par l'esprit qui l'animait cette réunion a été une belle et reconfortante manifestation dont les délégués emportent une bonne impression.

Nouvelles des Caisses affiliées

LE SEPEY (Vaud)

La Caisse de Crédit mutuel du Sépey a eu son assemblée générale samedi 19 mars sous la présidence de **M. Aloïs Oguey**, président du comité de direction.

M. Gustave Borlat présente au nom du Comité de direction un excellent rapport dans lequel il passe en revue la situation politique internationale, la situation économique en général, ainsi que la situation spéciale de notre population montagnarde. Il constate ensuite que notre Caisse locale continue sa marche ascendante et jouit de plus en plus de la confiance du public.

Les comptes de 1937 sont présentés et

commentés par le caissier, **M. Tenthorey**.

Le mouvement général de la Caisse pendant l'année écoulée a été de Fr. 1.219.988 (Fr. 997.876 en 1936). Il y a eu 2310 opérations de caisse (2173 en 1936). Les dépôts en caisse d'épargne se montaient au 31 décembre 1937 à Fr. 363.707'55 (Fr. 357.748,45 en 1936). Le nombre des membres est actuellement de 198. De nombreux dépôts sont effectués soit en caisse d'épargne soit en obligations par des personnes ne faisant pas partie de la société.

Le bénéfice de l'exercice a été réjouissant et a permis une bonne alimentation des réserves. La Caisse n'a subi jusqu'à maintenant qu'une perte insignifiante qui a été supportée par l'exercice 1937. Elle a en dépôt à l'Union suisse une somme de Fr. 190.000 qui lui assure une forte liquidité. Sa situation financière est excellente et s'affermira d'année en année.

Le caissier met en garde l'assistance contre les insinuations calomnieuses qui sont mises en circulation de temps en temps dans le public par des personnes mal intentionnées. Les organes de la caisse n'hésiteront pas à ouvrir une action pénale contre les auteurs de ces bruits tendancieux dès qu'ils auront en mains les preuves nécessaires.

Après avoir entendu un rapport intéressant du Conseil de surveillance, rédigé par son président, **M. Alexis Vurlod**, ancien député, et présenté par **M. Jules Oguey-Chablaix**, municipal, l'assemblée approuve à l'unanimité la gestion et les comptes, avec des remerciements au Comité de direction et au caissier.

Le dividende à payer aux parts sociales est fixé à Fr. 5,32.

Il est procédé ensuite au renouvellement partiel du Comité de direction et du Conseil de surveillance.

M. Aloïs Oguey est réélu à l'unanimité comme membre et ensuite comme président du Comité de direction. **M. Oguey** jouit de l'estime générale et sa réélection sera bien accueillie non seulement de nos sociétaires, mais aussi des nombreux clients et amis de notre Caisse.

MM. Alexis Vurlod et **Paul Pernollet** sont également confirmés dans leurs fonctions de membres du Conseil de surveillance. **M. Vurlod** est ensuite confirmé à l'unanimité en qualité de président.

M. Tenthorey est maintenu dans ses fonctions de caissier.

Notre caisse vient de terminer son 14^{me} exercice. En peu d'années, elle rend et rendra encore d'importants services à la population en lui facilitant ses opérations commerciales et financières à des conditions avantageuses.

H. T.

COLLONGE-BELLERIVE (Genève)

L'assemblée générale de notre caisse de Crédit Mutuel a eu lieu le 28 mars à la salle communale de Collonge. Bien que notre effectif ne soit que de 27 membres, 50 personnes étaient présentes, démontrant l'intérêt porté à notre institution. **Marcel Thorens** président du Conseil de direction, s'inspirant d'un article paru dans le « Messager Raiffeisen », développe avec humour toutes les raisons que nous avons d'être fidèles à notre Caisse qui a, cette année encore, enregistré de nouveaux progrès et s'affirme de plus en plus comme un moyen de prospérité

pour la Commune. Il remercie le Caissier pour son activité et M. le Curé Michel de l'intérêt porté à notre Caisse; il salue la présence de M. le député Leyvraz et insiste pour que chacun s'adresse aux comités dans les besoins d'argent qui peuvent surgir car nous disposons d'abondantes ressources.

M. Lépine, caissier, présente le rapport financier. Le bilan est de fr. 165.864,25 en augmentation de fr. 22.662.—; le roulement a atteint fr. 228.713.—, et le bénéfice réalisé fr. 345,70 portant les réserves à francs 1532,65, somme encore insuffisante pour correspondre aux exigences de la nouvelle loi sur le contrôle des banques. Notre caisse reçoit trop d'argent et, ne pouvant en faire bénéficier des débiteurs trop peu nombreux, ne peut, à l'instar d'autres caisses qui remettent en circulation tous les capitaux qu'elles reçoivent, réaliser un plus grand boni annuel. La situation financière est des plus solides et offre des garanties extrêmement sûres à nos créanciers. Nous avons 90 carnets d'épargne avec une moyenne de francs 806,30 par déposant et le compte se monte à fr. 72.476,80. Les obligations atteignent fr. 72.000.—. Les prêts consentis aux sociétaires et les sommes placées à terme sont de Fr. 104.085.—. Il a été consenti fr. 9.500 de prêts nouveaux et les remboursements ont été de fr. 17.850.—. La Caisse suit donc une marche progressive régulière. Le Caissier insiste sur le rôle de chaque sociétaire pour travailler au développement de notre groupement qui est une œuvre magnifique de solidarité et d'entraide sociale luttant sans cesse pour l'indépendance et la sécurité de nos foyers ruraux et pour le maintien dans notre Commune d'une classe paysanne libérée des soucis d'argent.

M. le curé Michel, président du Comité de surveillance tient à remercier le Caissier et les membres des deux comités pour leur activité. Le Comité de surveillance a examiné tous les comptes et les a trouvés en ordre parfait. Il adresse un vibrant appel pour que l'on vienne à notre Caisse, qu'on fasse appel à son aide dans les moments difficiles et se plait à constater sa bienfaisante influence sur le terrain social et religieux.

Il est procédé aux nominations statutaires et au paiement de l'intérêt de la part d'affaire.

M. le député Leyvraz fait ensuite une magnifique causerie sur « le Capitalisme considéré dans ses effets sociaux, bancaires et économiques ». Le capitalisme, dit-il, est un sujet des plus utiles à étudier pour les mutualistes convaincus que sont les membres des Caisses Raiffeisen. En effet, vos institutions sont une réaction salutaire pour libérer le travail de l'emprise des puissances d'argent et un bel effort auquel chacun rend hommage pour remettre l'argent au service des métiers et des travailleurs. Il démontre ensuite les effets désastreux pour l'économie nationale du capitalisme bancaire qui a utilisé tous les bénéfices à suréquiper le machinisme mondial où, bien souvent, des capitaux énormes ont été engloutis par la spéculation au lieu de servir sur place à l'amélioration de la situation des travailleurs, à la constitution des fonds de réserve d'entreprises et à la création d'un capital corporatif. Le capitalisme bancaire victime de la finance internationale a dilapidé à tous les vents le produit du travail humain. Le ré-

gime libéral issu de la révolution a détruit le corporatisme et a abouti à la spéculation, à l'usure, en ignorant le côté social et familial de l'activité humaine, constituant ainsi une classe parasitaire sans activité productrice. Nous ne pouvons donner qu'un pâle aperçu de cette belle conférence qui effleure tous les côtés de ce vaste problème. Dans sa péroraison, M. Leyvraz nous invite tous à mobiliser les forces chrétiennes et nationales pour un ordre nouveau de justice sociale, de charité et de paix. Les hommes ont mis en oubli les vertus éternelles du sens chrétien de la destinée humaine; il nous appartient de les restaurer pour que le capital qui semble frappé de la malédiction divine redevienne ce qu'il n'aurait jamais dû cesser d'être: un instrument docile au service de la famille, de la profession, du pays.

Cette belle causerie est vivement applaudie et le président se fait un devoir de remercier le conférencier pour son exposé si riche et si documenté.

Cette 9^{me} assemblée générale a laissé le meilleur souvenir à tous les participants par le bon esprit qui l'a animée et le travail sérieux qui s'y est accompli.

Le Chroniqueur.

BRASSUS (Vaud).

Du haut Jura vaudois.

Une légende dit que la Vallée de Joux est une contrée qui jadis fut restée dans l'oubli. Soit dit vrai ou faux, à ce moment là elle était couverte d'épaisses forêts et maître loup y tenait domicile. Dès lors, les siècles ont passé, et, il y a quelque cent cinquante ans, un habile chasseur-horloger aurait abattu la dernière bête de l'espèce; on raconte alors que le loup fuyant devant le fusil mis en joue, fût atteint de part en part, dans la plus grande longueur de l'animal, par le projectile, mais avec cette particularité, que la peau n'en fut point percée. De temps en temps, ce coup de maître du chasseur-horloger est rappelé à la population nouvelle, ce qui amène sur les lèvres un sourire qui montre que le fait relaté est bien compris.

Ce haut Jura vaudois n'en est pas moins actuellement sillonné de villages et hameaux avec ses jolis petits lacs au nombre de trois: sa rivière sinueuse et tous accessoires, en fait une contrée d'aspect charmant, de repos en été et de sport en hiver, puis de travail dans les domaines agricoles et industriels.

Le 4 avril au Brassus, les membres de la Caisse Raiffeisen locale tenaient leur assemblée générale ordinaire pour l'approbation des comptes annuels. Le président, M. Paul Aubert, a présenté un excellent rapport au nom du Comité de direction. Il a retracé le développement et l'activité déployée par la Caisse qui atteindra sa « majorité » le 1^{er} août prochain. Dès le début, grâce à la bonne volonté et à l'appui marquant apportés par les intéressés l'institution naissante grandit rapidement, même au-dessus de toute l'espérance des promoteurs et des dirigeants. Par son développement heureux elle est arrivée depuis nombre d'années déjà, d'après son bilan, à être la plus importante des Caisses romandes. Le premier million de dépôts s'est bouclé avec l'année 1926, soit, après neuf années de travail. Puis le second million a été at-

teint pendant l'exercice 1937, soit 12 ans après le premier.

Au 31 décembre, la somme du bilan a atteint 2,06 millions de francs en augmentation de fr. 183.000,— par rapport à l'année précédente. Le mouvement d'affaires a dépassé 4 millions de francs en 5200 opérations. Le capital d'épargne est de 1.566.000 francs, versé par 864 déposants. Le bénéfice se monte à fr. 5130.— versés à la réserve statutaire qui atteint ainsi 58.198 francs. Le président soulève pour terminer et de façon fort caractéristique une question qui donne lieu ici ou là à des discussions dans le public. C'est la question des impôts: « Le Grand Conseil, — dit le président —, a décidé en 1936 que tous les contribuables seraient entendus par les commissions respectives d'impôt pendant une période de 5 ans. Vous connaissez tous, Messieurs, notre honorable receveur perspicace qui voit courir le vent, comme l'on dit, qui sait interroger le contribuable afin de lui faire dire ce qu'il désire savoir lui-même. Le contribuable souvent confus ne se rend pas toujours compte de la réalité de la question et cherche, à côté, un bouc émissaire pour assouvir sa mauvaise humeur vu que l'un des membres de notre Conseil de surveillance fait également partie de la commission d'impôt. A ce sujet, Messieurs, il y a de cela 3 semaines environ, votre président voulant sortir à chercher son bonnet. Après quelques instants le bonnet s'est trouvé sur sa propre tête. Eh bien! le contribuable qui cherche un bouc émissaire à ses contrariétés voulues au lieu de se rendre compte de la réalité des choses, cherche bel et bien son bonnet qui se trouve sur sa tête...! »

M. Henri Audemars, président, rapporte au nom du Conseil de surveillance et conclut en proposant l'adoption des comptes avec décharge aux organes responsables. Il remercie particulièrement le Comité de direction ainsi que le caissier M. Ed. Meylan, et sa collaboratrice Mlle Berney, pour leur activité dévouée et consciencieuse.

Les rapports et les chiffres donnés montrent que la Caisse est sérieusement administrée et en pleine prospérité. On peut en déduire aussi que cette population ouvrière paisible, a une pleine compréhension de ses responsabilités et a conservé intacte les vertus de la sobriété, de l'épargne et du devoir. Les comptes sont adoptés à l'unanimité et la réunion se termine ainsi à la satisfaction de tous.

ORZENS (Vaud).

M. William Billaud, président, ouvre la séance à 20 heures.

Après la lecture par le secrétaire du procès-verbal de la dernière assemblée, M. Billaud donne connaissance du rapport présidentiel. Comme à l'ordinaire, celui-ci fait une revue générale très brève de l'année écoulée dans les différentes branches de l'économie publique, s'attachant surtout à faire ressortir la situation de l'agriculture. En terminant, le rapporteur insiste sur l'importance de la tenue régulière, pour le paysan, d'une comptabilité d'exploitation.

M. Billaud examine ensuite les différents postes des comptes présentés; il clôt son exposé par des vœux de prospérité pour notre Caisse.

Au nom de l'assemblée, *M. Alfred Pitton* remercie *M.* le président de son rapport substantiel et de tout le dévouement qu'il apporte dans l'exercice de ses fonctions.

Puis c'est au caissier, *M. Bolomey*, à relever les points les plus importants des comptes annuels. Il souligne le bénéfice réalisé, qui est fort appréciable, quoiqu'une somme de fr. 300.— ait été versée comme amortissement du coffre-fort. Le 5^{me} exercice montre ainsi le développement réjouissant de notre association, puisque nous voyons une augmentation de fr. 30.000.— des dépôts confiés, accentuant ainsi la confiance dont elle jouit. L'augmentation du bilan, qui dépasse fr. 200.000.—, va nous permettre de travailler toujours plus avantageusement et d'étendre l'action bienfaisante de notre Caisse de crédit.

M. Alfred Pitton, président du Conseil de surveillance, présente ensuite le rapport de ce Conseil. Il conclut en proposant à l'assemblée d'adopter les comptes de l'année écoulée et remercie chaleureusement les organes directeurs ainsi que le caissier pour leur travail consciencieux. A l'unanimité les membres font leur cette proposition.

M. Billaud, président du Comité de direction, donne aussi connaissance de la lettre de l'Union accompagnant le retour des comptes. Après quoi le caissier fait, d'après le *Messenger*, un résumé du Congrès de Lucerne, auquel il a eu la joie d'assister. Cet exposé intéressa vivement les sociétaires.

Puis, comme aucune nomination n'est prévue à l'ordre du jour et qu'aucune proposition n'est faite par les participants, le caissier paye à chaque membre présent l'intérêt de sa part sociale, c'est-à-dire fr. 4.— net.

M. le président, après les souhaits d'usage, déclare ensuite close cette cinquième assemblée.



† **François Boschung**
ancien conseiller national.

A Ueberstorf (Fribourg) est décédé le 30 avril dernier, dans sa 71^{me} année, *M. François Boschung*, ancien conseiller national, qui fit partie du Comité de direction de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen pendant de longues années.

M. Boschung a joué un rôle considérable dans la vie publique de sa commune et de son canton. Il fut pendant 33 ans syndic d'Ueberstorf. Il remplit les fonctions de conseiller de paroisse et de juge de paix du cercle de Schmit-

ten. Il fit partie pendant 30 années du Grand Conseil fribourgeois qu'il présida deux fois. Pendant 19 ans il siégea également au Conseil national. La compétence de *M. Boschung* dans les questions administratives lui a valu aussi d'être appelé à siéger dans nombre de conseils, de commissions et de comités. Il joua un rôle fort considérable dans les diverses organisations agricoles du canton et de la Suisse romande. Il était un homme des plus populaires.

S'intéressant à tous les problèmes touchant à la vie agricole *M. Boschung* devait tout naturellement s'occuper aussi des Caisses Raiffeisen. Il fonda la Caisse d'Ueberstorf — qui est aujourd'hui la plus importante du canton de Fribourg — dont il fut pendant 30 ans le président avisé et toujours dévoué. Durant plus de 20 ans il fit également partie du Comité de la Fédération de Fribourg-allemand. De 1921 à 1937 il siégea au Comité de direction de l'Union suisse.

M. Boschung a rendu de précieux services à notre Union et à la cause raiffeiseniste toute entière et nous garderons à sa mémoire un souvenir reconnaissant.

Correspondances

Echos du congrès de Neuchâtel

Un congressiste des Montagnes neuchâtoises nous écrit :

C'était la première fois que j'avais le plaisir d'assister au congrès annuel Raiffeisen et j'en garderai un souvenir ineffaçable. Tous les participants, sans exception, du plus jeune au plus vieux prenaient part aux délibérations de l'assemblée avec un intérêt qu'on a rarement l'occasion de remarquer lors des assemblées publiques. Tous ces visages étaient empreints d'une évidente fierté de faire partie d'une des plus grandes coopérations du pays, d'une institution faisant beaucoup de bien sans ne demander rien à personne. Fiers aussi de posséder le privilège de pouvoir collaborer dans la mesure de leur capacité à cette œuvre philanthropique qui est répandue dans le monde entier. Fiers en outre d'avoir à la tête de cette entreprise des chefs qui, par leurs capacités, leur énergie, leur tact sont parvenus, non seulement à mener la « barque » à bon port, mais aussi à obtenir la confiance absolue de tous les dirigeants des 640 Caisses Raiffeisen du pays.

Grâce aux préparatifs minutieux de la part de l'état-major de l'Union à St-Gall où tout avait été prévu, où pas un petit détail n'avait été négligé, tout marcha à souhait et à la pleine satisfaction de tous les participants.

Ces manifestations annuelles donnent en outre l'occasion aux membres des comités des diverses Caisses locales et tout particulièrement à ceux des nouvelles Caisses d'entrer plus ou moins directement en rela-

tion avec les directeurs et leurs secrétaires de la Centrale avec lesquels durant toute l'année ils échangent une correspondance plus ou moins importante.

Nos directeurs, avec une patience admirable, une amabilité sans pareille cherchent à implanter un esprit de cordialité parmi tout ce petit peuple et leurs efforts sont couronnés de succès, car on reste dans le bon ton et tout le monde, sans effort, tient sa place et fait honneur à toute la corporation.

Il ne me reste plus qu'à remercier chaleureusement les organes de l'Union suisse d'avoir choisi cette année Neuchâtel comme lieu de rendez-vous annuel des raiffeisenistes de notre patrie, ce qui, j'en suis convaincu, contribuera beaucoup à faciliter la tâche des pionniers neuchâtois pour répandre l'idée et l'œuvre Raiffeisen dans notre canton. Souhaitons aussi, que les congressistes garderons tous un excellent souvenir de cette belle journée et du pays de Neuchâtel. *M. P.*

M. P. T.

Abonner les membres fondateurs au « *Messenger* ».

Vous nous dites que votre Comité a décidé à l'occasion du jubilé de 20 ans d'activité de votre Caisse de témoigner une attention particulière à tous les membres fondateurs en leur servant dorénavant l'abonnement gratuit au « *Messenger* ».

Nous ne pouvons qu'applaudir à cette excellente idée que pourront reprendre aussi d'autres Caisses.

M. B. M.

On ne peut accepter comme cautions des personnes sans fortune.

Vous avez accepté comme caution une personne avec traitement fixe mais n'ayant pas de fortune. Le débiteur ayant fait défaut, vous devez faire appel à la caution. Or celle-ci vous répond simplement qu'elle ne possède rien et vous nargue même en vous mettant au défi de lui saisir quoi que ce soit, son salaire suffisant juste à l'entretien de sa famille !

Vous n'auriez naturellement jamais dû accepter cette caution sans fortune lors de l'octroi du prêt. Une personne qui ne possède rien ne peut pas et ne doit pas cautionner !

Que de fois lors des revisions, n'a-t-on pas reçu cette réponse aux demandes de renseignements sur la valeur d'une caution : « La caution est bonne, c'est un fonctionnaire à traitement fixe ! » Etre un fonctionnaire à traitement fixe n'est pas forcément un titre de solvabilité...

Conformément aux statuts, une personne qui n'a pas de fortune immobilière suffisante ne peut être acceptée comme caution que si elle justifie sa solvabilité par un nantissement de titres.

Les prêts pour achats d'immeubles doivent être toujours garantis par hypothèque de ces immeubles.

Vous avez accordé en son temps à un de vos sociétaires un prêt destiné à un achat d'immeubles, mais pour éviter au débiteur les frais de notaire vous avez renoncé à lui réclamer l'hypothèque des immeubles acquis (ce que vous eussiez dû logiquement faire) et vous vous êtes contenté simplement d'un cautionnement. La solvabilité de ces cautions ayant diminué vous avez

requis dernièrement du débiteur la constitution d'un titre hypothécaire et à cette occasion avez dû faire la désagréable constatation que tous les immeubles du débiteur étaient déjà fortement grevés au profit d'un autre établissement financier!

Il arrive assez fréquemment qu'en voulant rendre exagérément service à ses débiteurs, une Caisse compromette ses intérêts. Nous admettons toutefois qu'un cas semblable où les immeubles acquis à l'appui de la Caisse sont remis immédiatement en garantie pour un second emprunt auprès d'une autre banque est un « comble »! Ce débiteur ne mérite aucun ménagement.

Lors de toute demande d'emprunt il convient de se bien renseigner sur les charges hypothécaires du requérant, et des cautions éventuellement offertes comme garantie, et comme le prévoit le règlement, il faut exiger une garantie hypothécaire pour les avances d'une certaine importance. Les prêts garantis par hypothèque bénéficient d'un taux réduit qui compense rapidement les frais de constitution du titre et le taux de l'amortissement est en général aussi inférieure à celui exigé pour les prêts sur cautions.

Extrait des délibérations de la

séance commune des Conseils de direction et du Conseil de surveillance de l'Union du 15 mai 1938.

1. Les formalités d'adhésion étant dûment remplies, les nouvelles Caisses Raiffeisen suivantes sont admises dans l'Union :

Saxeten (Oberland bernois)

Lignièrès (Neuchâtel)

Hauenstein-Henthal (Soleure)

Le nombre des Caisses affiliées atteint ainsi 652. 12 nouvelles Caisses se sont déjà constituées au cours de cette année.

2. Après étude approfondie des motifs à l'appui, l'approbation est donnée à 18 crédits à des Caisses affiliées pour une somme globale de fr. 356.000.—.

3. La direction de la Caisse centrale soumet le bilan au 30 avril 1938. La somme du bilan est de fr. 69.826.818,01, en recul d'environ fr. 300.000 sur celle du mois précédent. Le bilan est cependant de fr. 5.5 millions supérieur à celui du 31 décembre 1937. Cette augmentation provient de l'afflux des dépôts des Caisses affiliées en comptes à vue et à terme, dont le montant total atteint fr. 50 millions en chiffre rond. Les nouveaux dépôts d'épargne de la clientèle privée se montent à fr. 500.000— pour les quatre premiers mois de l'année.

4. Le Secrétariat de l'Union renseigne les Conseils sur les travaux d'organisation du Congrès de l'Union et constate que la participation des Caisses à cette manifestation est très forte cette an-

née encore. L'ordre du jour de l'assemblée générale fait l'objet d'une dernière étude et des propositions sont formulées en vue de la constitution du Bureau de l'assemblée.

5. Les Conseils donnent leur approbation aux statuts de la nouvelle **Fédération neuchâteloise des Caisses Raiffeisen** constituée le 27 avril 1938 aux Hauts-Geneveys.

6. Les Conseils constatent avec satisfaction que grâce à la promptitude apportée par les Caisses à remettre leurs **comptes annuels** à l'Union, il a été possible cette année de publier le tableau statistique avant l'assemblée générale. Afin de pouvoir encore à l'avenir remettre le rapport annuel complet à toutes les Caisses affiliées avant l'assemblée des délégués, il est envisagé d'avancer du 15 au 1er mars le délai pour le dépôt des comptes à l'Union. Cela ne devrait certainement pas causer de difficultés étant donné que cette année par exemple, 510 Caisses avaient déjà remis leurs comptes à l'Union dans ce délai.

7. Les Conseils se préoccupent des dégâts causés par le gel et la sécheresse dans diverses régions du pays. Il conviendra que les Caisses Raiffeisen tiennent tout particulièrement compte cette année de la situation de leurs débiteurs sinistrés en ce qui concerne le service des dettes. On pourra envisager sur demande spéciale et dans des cas particuliers tout à fait justifiés, certains sursis et allègements.

8. La politique générale de crédit des Caisses Raiffeisen fait l'objet d'une discussion. Les Conseils sont unanimes à reconnaître que la pléthore actuelle d'argent ne saurait dans aucun cas engager les Caisses à se départir de la saine politique habituelle de crédit et de garantie et que les engagements de caractère industriel (fabriques, hôtels, etc.) doivent comme par le passé toujours être strictement écartés.

Rapport annuel de l'Union sur l'exercice 1937

Le rapport annuel de l'Union Suisse des Caisses Raiffeisen de Crédit Mutuel (Système Raiffeisen) sur l'exercice 1937 va sortir de presse incessamment.

Comme habituellement des exemplaires en seront adressés à toutes les Caisses affiliées ainsi qu'à nos collaborateurs et à la presse.

MM. les Caissiers voudront bien faire circuler ce rapport parmi les membres des Comités de direction et de surveil-

lance afin que tous puissent en prendre connaissance.

Après avoir énoncé quelques considérations sur la situation économique et financière générale, le rapport retrace, en plusieurs chapitres distincts, l'activité déployée par l'Union et par les différents services de sa Centrale (Caisse centrale, Secrétariat, Office de revision, etc., etc.) au cours du 35^{me} exercice de 1937. On peut prendre ensuite connaissance des comptes annuels et du bilan de l'Union, ainsi que des rapports de revision du Conseil de surveillance et de la Société fiduciaire. Le rapport contient aussi de nombreux tableaux statistiques illustrant le développement et la situation actuelle des Caisses Raiffeisen suisses et de leur Centrale, ainsi qu'un appendice statistique et un commentaire des bilans au 31 décembre 1937 des 640 Caisses d'épargne et de crédit mutuel affiliées.

Pensées à méditer.

Ce qui fait l'argent cher, c'est le risque. Moins il y a de risque, plus l'argent est bon marché. L'intérêt de tous est de pouvoir trouver de l'argent bon marché, mais la Caisse rurale ne peut prêter à un taux réduit que si le risque est réduit. C'est ce qui fait d'elle une organisation basée sur la moralité. Comme dans les mutualités, cette sécurité s'obtient par la surveillance réciproque et la sévérité dans le contrôle des admissions. Ce filtrage indispensable exige des consciences, mais aussi éduque les consciences. Il y a sélection des élites et formation des élites, et cela par l'intérêt bien compris.

P. De Ganay.

Ce qui importe avant tout, c'est de donner une âme au régime économique. Il n'y a pas de techniques automatiques. Il n'y a pas de régime économique parfait en soi. La perfection d'un régime est à retrouver sans cesse par une synthèse de l'économie et de la morale.

Henri Guitton.

Afin de pouvoir donner en une seule fois le compte rendu complet du congrès de Neuchâtel, ce numéro est composé de 16 pages et paraît comme numéro double de juin-juillet.

Le prochain numéro paraîtra au début d'août.

Editeur responsable :

Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel
(système Raiffeisen), St-Gall

Impr. A. Bovard-Giddey, Lausanne.